

SOMMAIRE
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

ORDRE DU JOUR

===

Délibération rendue exécutoire le 26 octobre 2007

I - FINANCES

1001 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION CONCERNANT LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2007

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 26 septembre 2007 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération **301** du **13 décembre 2005**,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général et son annexe :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

L'Assemblée s'est réunie, sous la présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport ci-**annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2008.

**Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

Philippe YVIN

Direction Générale

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2008

Mes Chers Collègues,

Le débat d'orientations pour 2008, dernier de la mandature, nous fournit l'occasion de dresser un bilan de la situation financière du département, avant le prochain renouvellement. Ce débat coïncide également avec l'adoption par le département de nouvelles règles de gestion davantage tournées vers la mesure des résultats des politiques publiques mises en place. Le nouveau règlement financier et le plan pluriannuel d'investissement examinés durant cette session constituent les premières traductions de la « démarche de performance » que nous souhaitons développer. Celle-ci vient compléter les autres programmes de modernisation de notre institution, engagés depuis trois ans :

Tout d'abord, l'adoption d'un cadre de définition des politiques départementales avec le projet de développement territorial « Oise 2007-2012 » et l'Agenda 21 départemental, que sont venus renforcer les projets structurants comme le plan routier à 15 ans, le projet éducatif territorial, les nouveaux schémas de l'enfance, des personnes handicapées et de la gérontologie.

Ensuite, la définition et l'application du projet d'administration bientôt complété par la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Enfin, ce débat est l'occasion de traduire la mise en œuvre des programmes définis dans l'Agenda 21. Autour de ses orientations majeures, affirmation de nouvelles solidarités, renforcement des infrastructures, valorisation des innovations, accompagnement des territoires, promotion de l'éducation de la culture et au sport, notre département veut plus que jamais bien préparer l'avenir autour des valeurs du développement durable.

./...

Première partie

MALGRE DE LOURDES CONTRAINTES, UNE SITUATION FINANCIERE SAINES A PRESERVER PAR UNE GESTION RIGOUREUSE ET MODERNISEE

I - UNE SITUATION FINANCIERE SAINES

Malgré les charges nouvelles imposées par la nouvelle étape de la décentralisation, et par de nouveaux dispositifs législatifs importants comme la loi sur le handicap, le Conseil général a tenu à maintenir ses marges de manœuvre financières grâce à l'effet conjugué d'une gestion active de sa dette, et d'efforts constants de rigueur et de modernisation de sa gestion.

1 - Une épargne brute maintenue

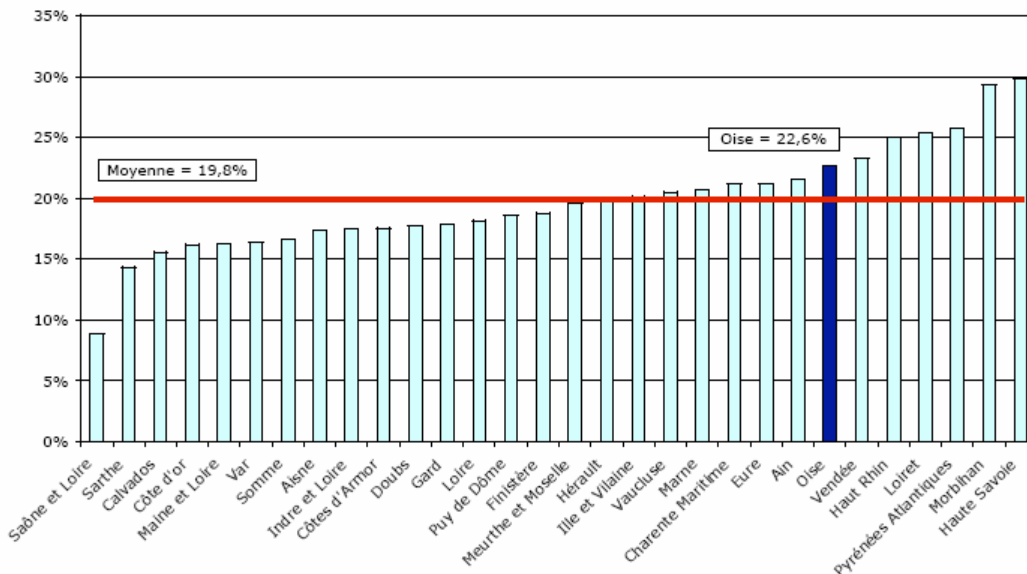
Définitions :

- L'épargne brute est le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement
- Le taux d'épargne brute est le poids que représente l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

Le taux d'épargne brute 2006 du département de l'Oise est satisfaisant comparé à la moyenne de la strate (22,6% contre 19,8%).

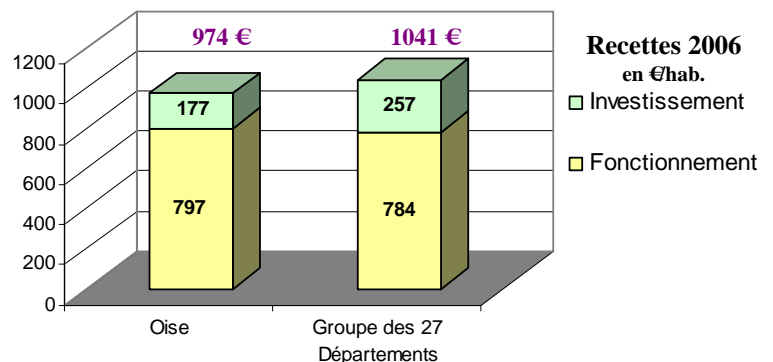
Entre 2003 et 2006, l'épargne brute du département de l'Oise a augmenté de 13,9 millions d'euros, soit +11,2%, malgré une croissance des recettes plus lente que celle des dépenses.

Taux d'épargne brute des départements de la strate en 2006

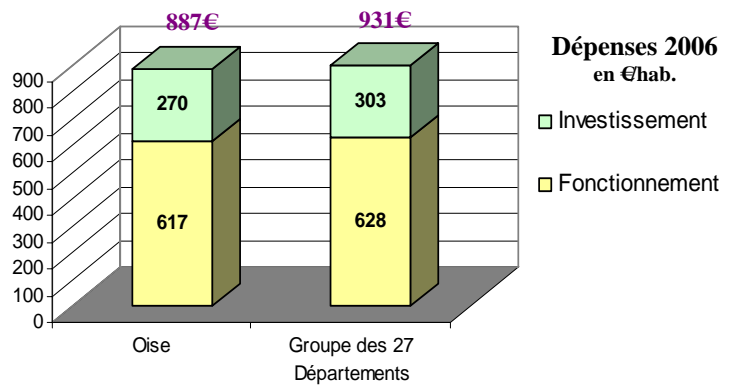


2 - Un niveau de recettes et de dépenses inférieur à la moyenne de la strate

Le niveau de recettes du département de l'Oise est inférieur à celui des départements de la strate (974 €/hab. contre 1041 €).

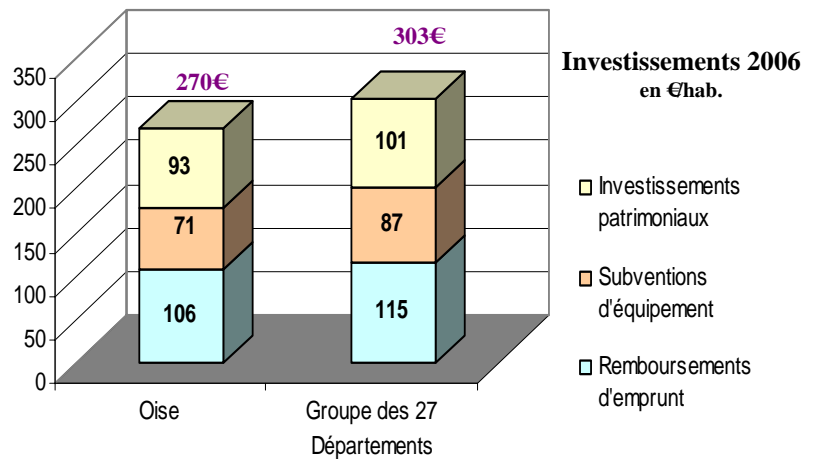


Les dépenses par habitant du département de l'Oise sont inférieures à celles des départements de la strate. En 2006, l'Oise dépense 887€ par habitant contre 931€ pour la strate.



Si les dépenses de personnel ont augmenté, compte tenu notamment des effets de la décentralisation, il convient de souligner qu'elles restent inférieures dans le département (95€/hab. contre 101€/hab.), à celles des autres départements de même taille.

Les dépenses d'investissement du département sont inférieures à celles des départements de la strate. On notera que la capacité de désendettement (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute) est plus favorable à l'Oise. En effet, ce ratio s'établit désormais à 1,3 ans contre 2,1 ans pour la strate.

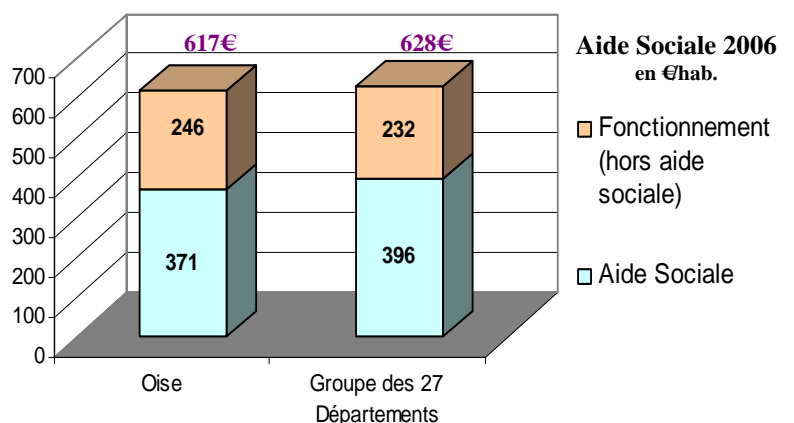


Cette situation saine nous permettra de mettre en œuvre dans les prochaines années l'ambitieux programme d'investissement que nous avons défini, à condition que l'évolution des charges de fonctionnement puisse être contenue, en particulier au niveau social.

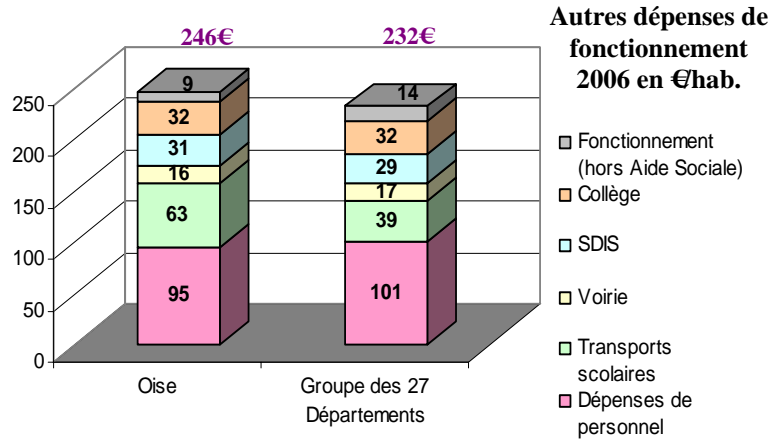
II - UNE VIGILANCE NECESSAIRE SUR LES EVOLUTIONS A VENIR

1) La forte progression de certaines charges

- Dans l'Oise, les dépenses d'aide sociale ont augmenté de 11,1% contre 7,8% pour la strate, entre 2005 et 2006. et se rapprochent ainsi de la moyenne de la strate. C'est pour l'APA et le RMI que l'évolution est la plus forte (+22,4% et +11,7% respectivement).



- Une part importante des dépenses est consacrée aux transports scolaires (63€/hab. contre 39€/hab. pour la strate) du fait la gratuité offerte à tous les collégiens et lycéens.



- Le montant par habitant consacré au SDIS est dorénavant supérieur à la moyenne de la strate (31€ contre 29€), compte tenu des efforts importants consentis ces dernières années par le département.

2) Le poids des transferts de charges dans le budget départemental

Alors que le projet de loi de finances pour 2008 est en discussion devant le Parlement, il apparaît qu'aucun nouveau transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales ne devrait, fort heureusement, intervenir dans les prochains mois.

Toutefois, les charges et compétences transférées depuis 2004 pèsent lourd dans le budget départemental. Il convient d'en rappeler la nature.

La loi du 13 août 2004, dite acte II de la décentralisation, a confié depuis le 1^{er} janvier 2005 des compétences nouvelles aux conseils généraux :

- gestion du fonds d'aide aux jeunes ;
- gestion du fonds de solidarité logement ;
- gestion des C.O.D.E.R.P.A. et des C.L.I.C ;
- gestion des corps des fonctionnaires techniciens, ouvriers et de service des collèges (T.O.S.) ;
- subventions d'équipement pour la protection du patrimoine rural non classé ;
- adjonction d'une part du réseau routier national au réseau routier départemental.

Les conseils généraux se sont vus confier également la mise en place des « maisons départementales des personnes handicapées » (M.D.P.H.) et la mise en œuvre de la « prestation de compensation du handicap » (P.C.H.).

Enfin, différentes dispositions législatives et réglementaires ont modifié les modes de financement d'autres compétences, déjà confiées aux départements :

- un système de plafonnement et de péréquation du financement de l'allocation personnes âgées (A.P.A.) a été mis en place, avec un taux de convergence de l'ordre de 30% au lieu des 50% initiaux.
- la 1^{ère} part de la dotation globale d'équipement des départements a été supprimée ;

. / . . .

- le financement de l'allocation du R.M.I. a été transféré aux départements, puis celui des « contrats aidés ». Il convient à cet égard d'indiquer que 761 contrats d'avenir et 150 C.I.-R.M.A. conclus à ce jour représentent un surcoût net à sa charge qui dépassera les 4M. € en 2007 ;
- les participations communales aux services départementaux d'incendie et de secours ont fait l'objet d'un gel partiel, les conseils généraux supportant l'intégralité de la croissance des ressources nécessaires à leurs missions au delà de l'inflation. La contribution départementale sera ainsi passée de 16,8M. € en 2004 à près de 24,9M. € en 2007 ;
- le statut des assistants familiaux a été revu, ainsi que le dispositif de formation des assistantes maternelles, mesures à financer par les budgets des départements sans aucune compensation ;
- le plafonnement de la taxe professionnelle a été étendu et renforcé, une part étant désormais à la charge des collectivités territoriales. Ce plafonnement représentera en 2007 un manque à gagner pour le département de 7,3 M. € venant en déduction du produit des quatre taxes de 271,4 M. €.

L'essentiel de la ressource en contrepartie de ces transferts est constituée de deux quotes-parts de taxes nationales :

- la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.), dont l'assiette les volumes de consommation, tend à décroître depuis une trentaine d'année du fait du renchérissement des prix de ces produits et d'une modification des modes de consommation ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, risque automobile, qui semble amorcer une décroissance.

Rappelons qu'à l'achèvement des transferts issus de la loi du 13 août 2004, les quotes-parts de ces taxes allouées aux départements seront figées, et la ressource correspondante évoluera comme les bases taxables.

Pour le Conseil général de l'Oise, les budgets correspondants aux charges et produits transférés représentaient dans ses comptes 2006 :

- 14,8% des dépenses ;
- 9,8% des ressources.

3) Le projet de Loi de Finances pour 2008

En l'absence de nouveaux transferts de compétences, d'autres dispositions du projet de loi de finances pour 2008 doivent être signalées.

- Une mesure plus symbolique qu'importante en niveau, serait la rétrocession aux départements, en charge depuis 2006 des routes nationales, d'une part des 350 millions d'euros que représentent les amendes générées par les radars automatiques. Compte tenu d'une rétrocession envisagée de 30 M€ au niveau national, cette recette nouvelle pourrait représenter environ 300.000 euros pour le département de l'Oise.
- Il avait été annoncé par le gouvernement, la fin de l'indexation, sur l'inflation et un tiers de la croissance du P.I.B., des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette mesure pourrait être amendée. La D.G.F. serait indexée sur l'inflation, plus la moitié de la croissance du P.I.B., alors que la dotation de compensation de la taxe professionnelle serait elle, indexée seulement sur l'inflation.

- Hors recours accru à l'emprunt, le budget 2008 du département doit donc se placer dans la perspective d'une évolution de ses recettes qui pourrait se situer entre le maintien en euros courants et le simple coût de la vie, alors qu'il se trouve de plus en plus en première ligne pour financer de grandes politiques nationales : la solidarité entre les citoyens, l'action sociale pour l'enfance et la famille, l'autonomie des personnes, l'éducation, le logement, les réseaux de transport et les déplacements.

La conséquence est la perspective d'efforts accrus pour maîtriser les dépenses, dans la mesure où nous souhaitons stabiliser les taux d'imposition en 2008.

III - LA DEMARCHE DE PERFORMANCE ET LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

1) La refonte du règlement financier

Afin d'adapter notre règlement financier à la démarche de performance que nous voulons engager, comme à l'évolution des dispositions réglementaires (les règles budgétaires et comptables ont été modifiées depuis 2004 par la réforme « M52 »), une révision de ce document de référence apparaît nécessaire. Il fait l'objet d'un rapport spécifique.

2) La démarche de performance

Cette démarche est inspirée de celle mise en œuvre par l'Etat depuis la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, dite « L.O.L.F. ».

La simplification et la clarification de notre cadre de gestion visent ainsi à améliorer la transparence financière et à apporter une meilleure information à l'Assemblée, aux usagers, et aux services départementaux eux-mêmes, davantage responsabilisés par des objectifs plus explicites.

Le budget, présenté réglementairement par nature lors des étapes budgétaires, sera complété par un document d'information décliné en missions, programmes et actions. Ce calque, bâti autour de 15 missions et de 46 programmes, est destiné à refléter le plus fidèlement possible les politiques et les actions publiques menées par le département.

Outre cette présentation plus synthétique d'un « budget de gestion », la démarche de performance s'appuie sur trois nouveaux outils que sont le programme pluriannuel d'investissement (PPI), les projets annuels de performance et les rapports annuels de performance. Ces outils compléteront les informations actuelles au cours des trois temps forts budgétaires : le débat d'orientations budgétaires, l'adoption du budget primitif et le vote du compte administratif.

Présentés à l'occasion du budget primitif, les projets annuels de performance (PAP) constituent un nouvel outil pour la discussion et le vote du BP. Ils précisent, par programme, les objectifs et indicateurs de performance que s'est fixé le département. Ils permettent également d'avoir une vision synthétique du programme tout en justifiant le coût complet de celui-ci. Les PAP ont aussi valeur d'objectifs de performance pour les services du département.

Enfin, les rapports annuels de performance (RAP) retracent les résultats de l'action départementale et expliquent les écarts constatés avec la prévision. Ils constituent un outil de contrôle de la performance, nécessaire à l'évaluation de nos politiques publiques. L'adoption du compte administratif devient un véritable temps fort dans la mesure où il est rendu compte de l'action départementale grâce à la présentation des RAP.

La mise en œuvre de notre démarche de performance s'effectue dans le contexte de marges de manœuvre maintenues mais d'un environnement social, économique, financier exigeant pour le département de l'Oise et l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette modernisation va donc de pair avec l'optimisation de nos ressources. Depuis trois ans le département a développé ses capacités de contrôles internes et externes, et d'évaluation, afin de progresser dans le rapport coûts/services rendu aux usagers. Cet effort de rationalisation de la gestion et de réduction des coûts, auquel participent tous les services, sera renforcé en 2008. Un travail sera donc mené avec les services pour exploiter les sources d'économies identifiées au niveau des dépenses de gestion. Enfin, les contrôles du plan annuel d'audit 2008 s'orienteront principalement vers la réduction ou la maîtrise des postes de charges internes.

3) La programmation pluriannuelle des investissements

Le programme pluriannuel d'investissement vient renforcer le débat sur les perspectives d'investissement à moyen terme de la collectivité. Les grandes orientations départementales sont exposées par mission et programme. Une estimation des besoins en autorisations de programme à 3 ans s'ajoute à l'état des AP – CP déjà proposé à l'Assemblée. Le PPI a ainsi vocation à évoluer au cours de chaque exercice pour offrir une prospective actualisée.

Présenté conjointement avec le présent rapport sur les orientations budgétaires, il en reprend les éléments concernant la programmation des investissements.

DEUXIEME PARTIE

L'OISE SE MOBILISE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Le Conseil général poursuivra en 2008 la mise en œuvre des actions définies dans son projet de développement et formalisées dans son agenda 21. Il convient de souligner à cet égard, que le conseil de développement durable de l'Oise a achevé sa revue des programmes de l'agenda 21 et proposé au département des indicateurs de résultat qui feront l'objet d'un suivi attentif en liaison avec les services.

I - L'OISE, TERRE DE SOLIDARITE

1) Favoriser le retour à une activité des bénéficiaires du R.M.I.

Le conseil départemental d'insertion a permis une large concertation sur les mesures orientées vers cet objectif, au premier rang desquelles l'expérimentation d'un « revenu de solidarité active » dans les cantons de Liencourt et Creil/Nogent. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport spécifique.

En 2008 se développeront d'autres mesures décidées ou développées en 2007 :

- mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics en commençant par celui de l'entretien des bâtiments sociaux et administratifs (4.650 heures d'insertion) ;
- création d'une « plateforme emploi » sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la communauté de communes rurales du Beauvaisis, destinée aux bénéficiaires du R.M.I. et de l'A.P.I. ;
- mise en œuvre du dispositif « s'évaluer en entreprise » : En 2006, 263 personnes ont été accueillies- 107 mises en relation avec une entreprise - 68% d'entre elles ont trouvé un emploi ou engagé une formation à l'issue de cette évaluation ;

- poursuite du dispositif « accompagnement pour l'emploi et la formation » (marché de prestation calibré pour 600 prises en charge par an) ;
- renouvellement de la convention ADIE-Roseau pour la création d'entreprise par les bénéficiaires du R.M.I. qui a concerné en 2007 la poursuite de l'accompagnement de 89 personnes, et la prise en compte de 200 projets nouveaux ;
- renouvellement de la convention IPSHO-Cap Emploi pour assurer un accompagnement socioprofessionnel de 200 bénéficiaires du R.M.I. porteurs de handicap.

Le Conseil général poursuivra les partenariats avec le monde économique qui renforcent sa capacité à mettre en œuvre cette politique de retour à l'emploi : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (G.E.I.Q.- propreté Picardie), Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise, Confédération Générale de l'Alimentation en détail (C.G.A.D.), associations intermédiaires et entreprises d'insertion.

Le conseil général consolidera les ressources consacrées au financement des contrats d'avenir et contrats d'insertion-R.M.A.

2) Développer un accueil de qualité de la petite enfance

Compte tenu des évolutions démographiques du département, et des orientations du conseil général en matière de développement qualitatif de l'accueil des jeunes enfants, a été engagée en 2007 la mise en place du schéma départemental de l'accueil du jeune enfant, co-piloté avec les deux Caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole de l'Oise.

Un travail partenarial d'évaluation et de diagnostic a été réalisé avec la contribution des familles : questionnaire envoyé à 4000 familles, retour de 1000 questionnaires. L'année 2008 sera consacrée à la présentation de ce diagnostic et à l'évaluation finale du schéma de la petite enfance, pour dégager des pistes d'actions prioritaires.

La volonté du conseil général est de renforcer ses réponses de proximité en prenant plus en compte les besoins spécifiques de chaque territoire. C'est pourquoi, dès 2008, des comités locaux de la petite enfance seront opérationnels à l'échelle de chaque délégation territoriale à la solidarité.

En parallèle, la professionnalisation des assistantes maternelles sera poursuivie avec des réflexions à engager avec les autres partenaires sur un développement géographique plus équilibré de ce service pour mieux couvrir tout le territoire.

Dans le cadre de l'Agenda 21 du département, il a été décidé de mettre en place des lieux d'accueil parents/enfants dans les zones urbaines sensibles de l'Oise (Z.U.S.). Ainsi huit accueils parents/enfants sont prévus d'ici 2011 : 2 à Beauvais, 1 à Creil, 1 à Compiègne, 1 à Nogent-sur-Oise, 1 à Méru, 1 à Montataire, 1 à Noyon. Le premier lieu d'accueil ouvrira à Creil début 2008.

Ces lieux d'accueil sont des lieux de soutien à la parentalité et de développement de l'enfant. Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- écoute et accueil des parents et des enfants,
- prévention,
- développement de l'enfant,
- rupture de l'isolement,
- aide à la séparation en vue de la scolarisation, construction de l'identité de parents.

3) Prêter attention aux fragilités de la jeunesse

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance est un des volets du schéma d'organisation de l'enfance et de la famille. Il intègre les différents axes de la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007. Il prend en compte les orientations stratégiques du conseil général : favoriser la prévention et développer une protection de qualité en partenariat avec les autres institutions (Magistrats de l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse, Caisses d'allocations familiales,..)

Les équipes de la direction de l'enfance et des familles, en accompagnement de la réorganisation des services sociaux du conseil général, seront conduits à :

- mettre en place la « référence unique enfance-famille », afin d'assurer une qualité de suivi de l'enfant, de sécuriser son parcours, et de travailler avec sa famille. Pour ce faire, un professionnel spécifique, « le référent enfant-famille », assurera cette nouvelle fonction dès 2008 au sein des services territoriaux ;
- développer « l'accueil séquentiel » pour établir des passerelles entre les différents modes de prise en charge et ainsi adapter les solutions à la diversité des situations ;
- créer une cellule départementale des informations préoccupantes et des situations de danger. La première fonction de cette cellule est de constituer un lieu de centralisation, de recensement et d'analyse des situations d'enfants en risque et en danger ;
- mettre en place un observatoire départemental pour assurer un partage anonyme d'expériences sur chacun des territoires;
- engager, avec l'ensemble des professionnels, une étude concernant l'adoption, en particulier les modalités d'investigations puis du suivi réalisé auprès des familles adoptantes, en application de la loi récente réformant l'adoption.

Les services et équipements qui assurent la mise en œuvre de la prévention et la protection de l'enfance seront également développés et adaptés :

- l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (A.D.S.E.A.O.) sera dotée de moyens supplémentaires : création de 8 places d'hébergement de rupture au sein de familles d'accueil ;
- les maisons des adolescents de Creil et de Compiègne viendront constituer dès 2008 un véritable réseau départemental après l'ouverture de celle de Beauvais en 2005;
- l'ouverture pour la fin de l'année 2008 de « l'hôtel des jeunes » destiné aux jeunes en rupture de scolarité ou aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle du bassin creillois. L'établissement offrira deux types d'accueil : l'accueil de jour avec une capacité de 34 places et l'hébergement avec une capacité de 26 mineurs, filles et garçons ;

. / . . .

- deux autres ouvertures de lieux de vie pour des jeunes ne trouvant plus leur place en établissement ou pour lesquels un placement familial n'est pas, ou plus envisageable, sont prévues :
 - « la maison bleue » à Coudun pourra accueillir trois jeunes de l'A.S.E., prioritairement de l'Oise ;
 - « le tremplin » dans le quartier Marissel de Beauvais accueillera cinq jeunes sur le lieu de vie et cinq jeunes en appartements éclatés dans le cadre de contrats jeunes majeurs.

Enfin, le département poursuivra ses interventions dans le domaine de la prévention spécialisée.

4) Permettre aux personnes handicapées de développer leur projet de vie

En 2008, la M.D.P.H. conduira un programme de formation de son personnel pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées. Elle mettra un accent particulier sur l'information des personnes en perte d'autonomie, en développant les nouvelles technologies à leur attention, avec le site « internet service ».

Elle renforcera les services d'accompagnement à domicile pour permettre davantage d'interventions, mieux adaptées, auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (P.C.H.).

Elle prolongera son réseau grâce à des conventions d'expertises passées avec le secteur associatif.

Le programme de modernisation et de mise en sécurité des établissements concernera 184 places en 2008. Sera également poursuivi le plan de création de places en établissements pour personnes handicapées vieillissantes. Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés mentaux sera ouvert.

La M.D.P.H. vise également la mise en route d'un groupe d'entraide mutuel (G.E.M.) pour personnes handicapées psychiques. Ce projet porté par l'U.N.A.F.M. a pour but de monter des groupes de parole pour personnes handicapées psychiques, afin de les resocialiser.

Par ailleurs, la M.D.P.H. soutiendra l'association des activités physiques adaptées (A.P.A. 60) afin de développer les activités sportives auprès des personnes handicapées, notamment auprès des publics accueillis en structures sociales et médico-sociales.

Les rémunérations des familles d'accueil seront revalorisées.

5) Développer les coordinations gérontologiques et les points d'accueil des personnes handicapées

Ce développement repose sur la réflexion menée avec le conseil de développement durable de l'Oise.

Il s'opère par la mise en place de missions autonomie au sein des services sociaux du Conseil général : en 2007, sur les délégations territoriales de la Haute Vallée de l'Oise et du Compiégnois; en 2008 sur les délégations territoriales du Beauvaisis et de Vexin -Sablons-Thelle.

./...

Ces missions apportent un service d'accueil et d'information proche des usagers, et favorise une coordination entre les acteurs, souvent nombreux, intervenant tant auprès des personnes âgées, que des personnes handicapées. Elles permettront en particulier de renforcer l'accueil de proximité des personnes handicapées, après l'installation en mai 2007, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) dans ses locaux, 1 rue des Filatures à Beauvais.

6) Poursuivre le plan de développement des services en faveur de nos aînés

592 places d'E.H.P.A.D., dont 232 places Alzheimer, auront été créées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2007, pour un objectif de 1250 places.

Le montage des projets d'investissement reste beaucoup plus rapide que le résultat : 1394 places ont fait l'objet d'un avis favorable du C.R.O.S.M.S. mais 58% n'ont pu être autorisées, les services de l'Etat n'étant pas en capacité de mobiliser les financements du budget soins de ces établissements. En 2008, 203 places supplémentaires seront mises en chantier.

Le département poursuit la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les services d'aide à domicile et les structures d'accueil pour personnes âgées. Ces conventions ont des durées de 3 ans pour les services d'aide à domicile et de 5 ans pour les structures d'accueil pour les personnes âgées. En 2008, nous entrerons dans une phase de renouvellement des premières conventions, qui avaient été conclues en 2004.

7) Poursuivre et développer la prévention et la promotion de la santé

Malgré la recentralisation sur le budget de l'Etat des ressources correspondantes, les départements sont sollicités pour investir le champ de la santé publique, compte tenu de leur rôle primordial dans le domaine de la prévention.

Pour structurer cette intervention, seront élaborés :

- un schéma de protection maternelle et infantile, pour organiser le développement des services de P.M.I. sur l'ensemble du territoire, et le coordonner avec les autres politiques sociales (accueil du jeune enfant, prévention) ;
- un schéma de prévention et de promotion de la santé, pour identifier les situations particulières à certains thèmes (santé mentale, accès aux soins, éducation), à certains publics (périnatalité, adolescence, personnes précarisées, populations pauvres), ou à certains enjeux (identification des besoins, pluridisciplinarité, cofinancement, évaluation).

II - L'OISE, TERRE DE COMMUNICATION ET D'ECHANGES

Au-delà des actions spécifiques auquel il peut prendre part pour favoriser le développement économique de l'Oise, le conseil général doit en premier lieu offrir aux acteurs économiques des infrastructures de qualité.

1) Améliorer le réseau routier

L'année 2008 s'inscrit dans la mise en œuvre du plan routier à 15 ans dont les éléments sont repris dans le plan pluriannuel d'investissement.

Certaines opérations verront leur achèvement en 2008 :

- le doublement de la rocade nord à Beauvais ;
- le doublement de la RD 200 entre Houdancourt et la RD 1017 à Saint Martin Longueau ;
- l'échangeur de Rieux (RD 200) ;
- la rénovation du pont de Saint-Leu-d'Esserent (RD44).

Commenceront en 2008 des opérations pour lesquelles les étapes d'étude de projet, et d'acquisitions foncières éventuelles seront achevées, à savoir :

- l'échangeur de Neuilly-sous-Clermont (RD 1016) ;
- l'aménagement du carrefour Aumont/Apremont (RD 1330) ;
- l'aménagement des accès à la commune de Villers-Saint-Paul depuis la RD 1016 ;
- la réfection du pont de Boran-sur-Oise (RD 924) ;
- la reconstruction du pont de Noyon sur le canal latéral à l'Oise (RD 934).

Quatre opérations devraient pouvoir faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique par le Préfet de l'Oise :

- l'échangeur de Neuilly-sous-Clermont (RD 1016) ;
- la déviation de Trie Château (RD 981) ;
- la déviation de Neuilly-en-Thelle (RD 929) ;
- la liaison Ribecourt-Noyon (RD 1032).

Ces trois dernières D.U.P. permettront de réaliser les études de projet, et d'engager les acquisitions foncières à l'amiable ou le lancement des procédures d'expropriation d'ici à la fin 2008, en perspective d'un démarrage des travaux en 2009.

D'autres projets parviennent à l'étape de la soumission à enquête publique :

- la déviation de Plailly et la Chapelle en Serval, RD 1017-118 et 922 ;
- la déviation de Mouy RD 137 ;
- la déviation sud-est de Saint-Leu-d'Esserent RD44-RD92 ;
- la déviation de Sérans RD157 ;
- la déviation Amblainville-Méru RD927 ;
- la déviation de Bresles entre les RD12 et 931 ;
- la déviation de Thourotte, RD 932.

Certaines études préalables pourront être lancées : déviation de Mogneville RD 162 et mise à 2 x 2 voies de la RD 1017 et de la RD 1016, doublement de la RD 1330 entre le carrefour de la Faisanderie à Senlis et l'autoroute A1, déviation des RD 1001 et 930 à Breteuil (desserte du C.E.R.T.E.S.), déviation ouest de Noyon entre la RD1032 et la RD932.

Les trois grands itinéraires de ce plan nécessiteront la poursuite des études de faisabilité :

- la liaison Creil/A16 ;
- la liaison A16/ A29, Beauvais-Neufchatel ;
- la liaison RN31/RN2.

A travers cette programmation pourront être engagées les opérations prévues au contrat de plan Etat-région 2000-2006 qui n'avaient pu être réalisées sous la responsabilité de l'Etat :

- les carrefours de La faisanderie et d'Aumont Apremont, la RD 1016, l'échangeur de Neuilly/Clermont, la déviation de la Chapelle en Serval, l'axe Ribécourt/Noyon.

2) Transports, vers un service public de la mobilité

Le syndicat mixte des transports a été mis en place en 2007. Des premières mesures importantes ont été décidées d'un commun accord avec les autorités organisatrices de transport du département qui permettront de faciliter la vie quotidienne des salariés (augmentation des fréquences, nouvelles lignes de rabattement vers les gares), et des jeunes avec la prolongation de certaines lignes pendant les vacances scolaires.

D'autres mesures adoptées par le syndicat comme le financement des transports à la demande du pays de Thelle, en relais du Conseil régional de Picardie, ou encore l'aide à l'acquisition de véhicules répondant aux critères d'une meilleure qualité environnementale pour l'agglomération de Beauvais, la création d'un pôle d'information pour les voyageurs à Creil témoignent de la volonté commune de construire progressivement un nouveau service public de la mobilité.

Par ailleurs, le département va lancer une nouvelle délégation de service public pour ses lignes interurbaines. Cette nouvelle délégation de service public sera l'occasion de la mise en place de la tarification unique pour l'ensemble du réseau départemental quelle que soit la distance parcourue par les usagers.

3) Le développement du numérique au service des citoyens

La part publique dans les investissements de premier établissement de la délégation de service public pour le **haut débit** aura été achevée en 2007. L'effort départemental en faveur du haut débit sur le territoire ne doit pas pour autant se relâcher. La résorption des zones blanches en sera la priorité. Déjà engagé fin 2007 à titre expérimental, le projet des NRA-ZO (zone d'ombre) sera prolongé dès 2008 par un programme de déploiement ambitieux qui devrait permettre d'approcher les 100 % de haut débit par l'aDSL. Par ailleurs, le développement d'autres technologies (FTTx ; Wi-Max) sera accompagné par le Conseil général, et une attention particulière sera apportée aux zones d'activités. Enfin, le déploiement complet de l'outil de suivi géographique de l'éligibilité et la mise en place d'un observatoire d'impact sont programmés dès 2008.

La phase 1 du plan gouvernemental pour la résorption des zones blanches en **téléphonie mobile** sera achevée fin 2007 (les 6 pylônes). La réalisation du 7^{ème} pylône le sera dès le début 2008. La politique départementale s'oriente dorénavant vers une amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur les grands axes de circulation.

Des projets **e-administration** engagés en 2007 vont s'achever en 2008 : l'équipement informatique des petites communes (seconde phase de 100 communes) ; les points visio public (PVP) dans les 15 premières MCG.

III - L'OISE, TERRE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

A l'heure où s'achève la première période triennale de son agenda 21, le Conseil général de l'Oise souhaite plus que jamais renforcer ses interventions en faveur des territoires et faire du développement durable un axe fort de sa politique.

Cette démarche s'avère d'autant plus nécessaire que, malgré les efforts accomplis ces dernières années en matière d'aide à l'investissement des communes et de leurs groupements, les déséquilibres et les fractures territoriales que connaît notre département, bien qu'atténués sont toujours sensibles : zones rurales/zones urbaines ou en cours d'urbanisation, quartiers périphériques/centres-villes, territoires sud/nord du département.

Le problème d'accès au logement conserve par ailleurs toute son acuité pour certaines catégories de la population (jeunes, familles modestes..) et dans certains secteurs géographiques de l'Oise.

1) Une politique environnementale au service du développement durable

1-1 - Mieux gérer et protéger la ressource en eau :

Un plan eau sera mis en place à partir du diagnostic sur l'eau potable et l'assainissement réalisé en 2007 :

- en complétant le régime d'aides à l'assainissement afin de rééquilibrer d'avantage le prix de l'eau au profit des communes rurales, et de tendre vers un prix de l'eau moyen supportable par tous ;
- en étudiant l'opportunité de créer, en partenariat avec l'Agence de l'eau, un **SATEP (service d'assistance technique en eau potable)**, équivalent pour l'eau potable de ce qu'est le SATESE pour les stations d'épuration, et de prendre des mesures financières incitatives nouvelles ;
- en renforçant les moyens de l'action départementale en faveur des zones humides.

1-2 - Poursuivre la politique de valorisation des espaces naturels sensibles par :

- l'achèvement du schéma départemental qui permettra de fixer les priorités des différentes interventions départementales ;
- le lancement des études en vue de la protection et de la gestion de la propriété départementale de Thiescourt ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'aménagement du marais de Sacy, et la construction de la maison de l'environnement-« maison du marais ».

1-3 - Mener à bien la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (P.D.E.D.M.A.) :

La démarche de révision du P.D.E.D.M.A. privilégiera la prévention, la concertation et la valorisation des déchets. Par ailleurs une réflexion sera menée en parallèle sur le devenir des boues des stations d'épuration et des matières de vidange.

1-4 - Renforcer le rôle expert du Laboratoire départemental :

Le Conseil général œuvre déjà en matière de santé publique et de surveillance de l'environnement. Il souhaite faire reconnaître un nouveau programme d'analyses et d'essais en matière d'immuno-sérologie animale conduit par le laboratoire départemental. Cette reconnaissance sera une garantie supplémentaire pour les éleveurs, les vétérinaires mais aussi pour la direction des services vétérinaires et le groupement de défense sanitaire.

1-5 - Initier un plan climat départemental :

Parallèlement à l'élaboration d'un plan climat départemental, le Conseil général interviendra dans deux directions en 2008. Il renforcera son réseau d'espaces-info-énergie en lien avec l'ADEME. Il initiera une démarche de développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie à la fois par les particuliers, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels une concertation est d'ores et déjà engagée.

2) Consolider les actions en faveur de l'attractivité et de l'aménagement du territoire et soutenir le développement économique et le tourisme :**2-1 - L'amélioration de l'offre territoriale en matière d'accueil des entreprises et de zones d'activité :**

L'objectif est ici d'identifier les zones d'intérêt local, celles d'intérêt départemental, et celles d'intérêt régional, afin d'adapter les aides financières du département, pour mieux répondre aux besoins de chaque zone d'activité, et donner la priorité aux sites à haute qualité environnementale et à forte valeur ajoutée de services aux entreprises.

Par ailleurs, il faudra promouvoir les aides nouvelles telles que le fonds d'aide au conseil pour la reconversion des friches et pour permettre aux collectivités d'élaborer de véritables stratégies en la matière.

2-2 - L'aide à la création ou la reprise d'entreprise :

En 2008 sera constitué le réseau « j'entreprends dans l'Oise », dans la continuité et le prolongement du dispositif lancé par la région « j'entreprends en Picardie ».

2-3 - La poursuite de la mise en œuvre du CERTES :

En 2008 seront réalisés l'étude de programmation, de premiers essais à titre de préfiguration et une étude de mesure de l'impact économique du CERTES sur l'économie locale et régionale.

2-4 - Le développement des capacités d'hébergement touristique et du tourisme vert :

C'est l'objet de l'étude lancée sur la création d'un centre d'hébergement de grande capacité et de l'instauration d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Avec ce dernier il s'agira, en partenariat avec les secteurs sportif, associatif, tout à la fois de favoriser l'accès aux pratiques sportives de nature et de rendre le territoire plus attractif.

3) Renforcer la cohésion territoriale de l'Oise

La politique d'aide aux communes et à leurs groupements engagée depuis 2004 conduira à consolider les crédits correspondants au niveau, jamais atteint jusque là, de 50M€. Le conseil général est aujourd'hui le premier partenaire des communes et de leurs groupements.

Compte tenu du succès et de l'utilité de cette politique départementale :

3-1 : L'aide aux communes connaîtra un fort développement :

En effet, **la politique de contractualisation sera poursuivie** avec les communautés de communes et d'agglomération. En 2008 il s'agira de renouveler les 7 contrats signés en 2005 et arrivés à échéance en 2007, et de signer de nouveaux contrats notamment avec les communautés de communes du Pays de Thelle et du Pays des Sources.

Les programmes spécifiques qui ont fait la preuve de leur utilité pour les communes et singulièrement les plus petites seront poursuivis et renforcés autant que de besoin : il s'agit du fonds d'ingénierie dans le cadre duquel une soixantaine de projets ont été instruits jusqu'à ce jour, du programme d'équipements sportifs de proximité, et de l'aide à l'informatisation des petites communes **pour laquelle plus de 100 d'entre elles ont d'ores et déjà déposé un projet, c'est-à-dire près du tiers de celles éligibles.**

Le diagnostic départemental en matière de patrimoine sera mené à bien : sur cette base, une révision des aides départementales en matière d'édifices privés inscrits sera proposée à l'Assemblée.

3-2 : L'engagement du département pour la politique de la ville et de l'habitat sera confirmé :

Les efforts porteront principalement sur la mise en œuvre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre, et la convention globale avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) signée le 25 septembre 2007.

Il s'agit d'abord de **réaliser des objectifs plus ambitieux en matière de création de logements très sociaux** (P.L.A.I. et P.S.T.), en conformité avec la loi sur le droit au logement opposable.

La mise en œuvre du **Plan départemental de l'habitat (P.D.H.)** permettra au département, en concertation avec les communes et les communautés de communes, d'harmoniser les politiques de l'habitat dans l'Oise.

La **lutte contre l'habitat insalubre (15 000 logements recensés dans l'Oise)** sera renforcée dans le cadre du P.D.A.L.P.D. par la mise en place d'une démarche de prospection et d'assistance technique aux propriétaires.

Le conseil général **favorisera l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie** par une véritable programmation annuelle de réhabilitations dans les logements sociaux et des opérations d'amélioration du cadre de vie.

. / . . .

Le **soutien au développement social et urbain des quartiers** se concrétisera par la mise en œuvre de la convention globale signée avec l'ANRU (53 M€) et des différents contrats signés en partenariat avec les communes tels que les C.U.C.S. ou les C.L.S.

3-3 - Une démarche favorisant le partenariat et la proximité

D'importants besoins d'intervention seront à assurer en matière d'aménagement foncier et de documents d'urbanisme : en effet, le conseil général doit **accompagner le projet de réalisation du Canal Seine-Nord**. La poursuite du financement des études est nécessaire pour que les commissions d'aménagement foncier puissent se prononcer sur l'opportunité de procéder à un aménagement foncier ; par ailleurs le programme de travaux (2007-2013) de mise à grand gabarit de l'Oise entre désormais dans une phase de réalisation ;

La pertinence et l'utilité avérée du réseau des **Maisons du Conseil général (M.C.G.)** conduisent à en renforcer le maillage sur le territoire départemental. Chacune d'entre elles reçoit 350 visiteurs par mois en moyenne. Compte tenu du développement du réseau, 12 000 visiteurs ont donc utilisé ce service en 2006, et ils devraient être environ 35 000 en 2007.

Le **programme de créations** sera ainsi poursuivi: après les 12 maisons créées à fin 2007, il s'agira d'ouvrir les M.C.G. de Crépy-en-Valois, Noyon, Crèvecœur-le-Grand, Beauvais, Liancourt, Mouy ;

Au delà des missions déjà assurées par les M.C.G., le dispositif **s'ouvrira à celui défini par l'Etat, de relais de service public** ainsi que cela avait été proposé à l'Etat il y a 18 mois. Une première expérimentation sera réalisée à Crèvecœur-le-Grand avant un élargissement à d'autres M.C.G.

Il est recherché en permanence la meilleure **qualité de service rendu** par les M.C.G. A cette fin les partenariats avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et les caisses d'allocations familiales seront développés. Le système de « Points Visio public » qui permet l'accueil à distance, sera étendu.

IV - EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, SPORT, AU COEUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

LE PROJET EDUCATIF DEPARTEMENTAL

La politique du département en faveur de la jeunesse s'organise autour de la mise en œuvre du projet éducatif départemental adopté en 2005 dont les trois axes sont :

- imaginer le collège du troisième millénaire ;
- assurer l'égalité des chances pour chaque élève ;
- permettre aux jeunes de développer leur autonomie, leur mobilité et leur créativité.

Au 31 décembre 2007, 30 des 37 actions du projet éducatif auront été initiées depuis son adoption. L'année 2008 verra la mise en place des dernières actions, mais aussi l'évaluation des premières expériences avec les partenaires.

1) Le collège du troisième millénaire

Après la publication du nouveau référentiel de construction et du résultat du concours d'idées concernant le collège du troisième millénaire, le département dispose désormais d'un corpus de réflexions important et d'outils pour ses cahiers des charges.

Ces nouvelles références trouveront leur mise en application progressive à travers les opérations de constructions et de réhabilitations prévues au programme pluriannuel d'investissement.

Elles se concrétiseront également par :

- la réalisation d'un plan d'adaptation des consommations énergétiques, d'électricité et d'eau;
- l'organisation de deux équipes mobiles professionnelles accompagnant la mise en œuvre du câblage informatique, la gestion des énergies, et la petite maintenance préventive ou urgente ;
- l'expérimentation de démarches qualité pour les services de restauration, d'accueil, et de service, sur six collèges, en soutien aux équipes « techniciens E.P.L.E. ».

2) Egalité des chances et action éducative

Cet axe essentiel du projet éducatif départemental vise à toucher tous les collégiens et collégiennes, sous la direction des chefs d'établissement et de leurs équipes éducatives.

Dans ce cadre, les trois volets de l'accompagnement à la scolarité se mettent en place :

- Une plateforme interactive de soutien ouverte à tous les collégiens et fonctionnant en lien avec le personnel enseignant ;
- Des projets éducatifs locaux suite à l'appel à projet qui interviendra fin 2007 auprès de tous les partenaires : parents, associations, collectivités locales, collèges ;
- Un partenariat avec le monde étudiantin.

Ils sont complétés par l'organisation d'un réseau de 11 « assistants techniques nouvelles technologies », en appui à chaque établissement public, et par le lancement d'un programme de modernisation complète des laboratoires de sciences des collèges, prolongeant les efforts réalisés au profit des salles de technologie. Cet effort de mise à niveau des équipements va de pair avec le soutien aux expérimentations in situ et in vivo, comme « la main à la pâte ».

Par ailleurs, un programme nutrition sera engagé dans le cadre de la restauration scolaire des collèges.

3) La jeunesse

Le département poursuivra sa politique visant à promouvoir l'autonomie, la mobilité et la créativité.

Au-delà de la diffusion de la carte Oise-up, le portail jeunesse permet aux jeunes de l'Oise d'accéder à des informations concernant le logement, les activités scolaires, lycéennes et étudiantines, les activités de loisirs.

Des dispositifs comme « jeunes talents de l'Oise » ou « défi-Oise », seront poursuivis. Celui de « place-publique junior » se met en place : il permet par des rencontres et échanges une dynamisation et une valorisation des parcours et initiatives des jeunes Isariens et Isariennes.

L'année 2008 verra la montée en puissance du programme éco-citoyen : participation plus intense à la semaine du développement durable, mise en œuvre des actions, suite aux appels à projets dans tous les collèges de l'Oise et à leurs agendas 21,

En partenariat avec tous les collèges privés et publics, le second mandat du conseil général des jeunes, école de la démocratie, se mettra en place pour deux années.

4) Une convention d'objectifs avec l'inspection académique :

Le Conseil général travaille et agit en coopération renforcée avec l'inspection académique de l'Oise. Une convention d'objectifs sera élaborée avec l'éducation nationale. Cet engagement partagé sera fondé sur la mise en œuvre du projet éducatif et de l'Agenda 21 départemental, et sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication en matière d'enseignement.

Il s'accompagnera d'une démarche d'évaluation autour de deux axes :

- une géographie des actions publiée trimestriellement ;
- la mise à jour et l'amendement de notre projet éducatif courant 2008, au regard des trois premières années d'actions et de partenariat.

LA CULTURE ET LA VIE ASSOCIATIVE

L'année 2007 a été marquée par la conquête de nouveaux publics, concrétisée par de nouvelles manifestations, tel le festival des fanfares qui a fait salles combles, et l'augmentation considérable de la fréquentation des autres manifestations : elle a doublé pour les « saisons du cinéma », augmenté de 30% pour « tour de champs », et battu son record de fréquentation pour le Parc Jean-Jacques Rousseau soutenue par l'organisation annuelle de « l'Oise au théâtre », « rendez-vous au jardin », « les journées du patrimoine ».

En 2008, le Conseil général veillera à faire vivre ces manifestations, à développer de nouveaux partenariats pour permettre le transport des publics vers les initiatives culturelles départementales.

1) L'aide aux artistes et aux lieux de diffusion de la culture dans l'Oise :

Le rattrapage budgétaire de l'aide départementale entre les trois scènes conventionnées a été atteint en 2007. Celles-ci jouent un rôle déterminant dans le soutien à la création et dans la diffusion et la conquête des publics. 2008 sera donc l'occasion de conforter leur rôle pour les porter vers les reconnaissances nationales justifiées.

2008 connaîtra un effort particulier en faveur des scènes intermédiaires (le Chevalet à Noyon, le Palace à Montataire, le théâtre des poissons à Frocourt, le centre Jules Verne à Breteuil, la Manekine à Pont-Sainte-Maxence) qui jouent un rôle essentiel en termes d'action culturelle de proximité et de diffusion de la diversité des spectacles au profit de tous les publics.

Enfin, l'aide à la création et à la diffusion sera renforcée significativement pour les compagnies professionnelles, afin de leur permettre de mieux se faire connaître, dans et hors le département (Avignon, Paris). Des partenariats pourront être recherchés avec d'autres collectivités territoriales pour accompagner les sorties de résidence des compagnies implantées dans l'Oise.

2) L'élargissement des publics :

Rendre la culture accessible au plus grand nombre, demeure un objectif essentiel. En diffusant la culture dans tout le département, en mobilisant tous les partenaires culturels, les outils de cette politique sont aujourd'hui en place.

2008 sera l'occasion d'un projet nouveau « trans'culture » : pour l'ensemble des initiatives culturelles du département, un transport par autocar sera organisé, en lien avec des associations locales, afin de permettre à leurs adhérents de venir découvrir les chanteurs de « tour de champs », les séances des « saisons du cinéma », les spectacles de « l'Oise au théâtre », et tout autre événement culturel organisé par le département.

2008 doit aussi être l'année de la construction d'une démarche nouvelle, favorisant la diffusion des spectacles soutenus par le département à destination de publics isolés : à l'hôpital, pour des personnes en long séjour, ou en maison de retraite, pour les personnes âgées.

3) L'éducation artistique :

L'éducation artistique reste le fil conducteur de la politique culturelle du département. Le contrat de développement culturel a permis en 2007 d'offrir près de 200 parcours culturels aux collégiens du département.

Les moyens de cette action seront renforcés pour faire passer l'aide par collège de 6000 € à 7000 € pour l'année scolaire 2008-2009.

Le conseil général mettra également en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques. Après une phase de concertation, ce schéma a vocation à être proposé à notre délibération en 2008.

4) Les institutions culturelles départementales mobilisées au service du projet culturel :

4.1 Le musée départemental, première phase décisive :

Au cours de l'année 2008, l'architecte-muséographe du conseil général devra finaliser le projet pour la rénovation du musée, en concertation avec l'architecte en chef des monuments historiques, et l'équipe du musée.

Dans le même temps, le chantier de recollement des collections entamé en 2007 sera poursuivi par la conservation du musée, afin de préparer le déménagement vers des réserves externalisées, dont le programme sera finalisé.

Les expositions mettront en valeur les collections permanentes du musée comme la collection des peintures italiennes du XVII^e et XVIII^e siècle ainsi que la collection d'art abstrait léguée par Maurice Allemand. Un autre temps fort résidera dans l'intervention de François Rouan, artiste travaillant dans l'Oise.

4.2 Les archives départementales :

Les archives départementales poursuivront l'exercice de leurs missions fondamentales de sauvegarde et de constitution de la mémoire départementale, favorisé par le déploiement progressif des procédures et outils d'ingénierie archivistique.

En 2008 les Archives entreront dans une ère nouvelle grâce à la mise en ligne sur internet de plus de 1 millions de documents numérisés et de nombreux instruments de recherche.

4.3 La médiathèque départementale de l'Oise :

Un plan de développement de la lecture publique sera proposé en 2008. Son objectif premier sera le renforcement de la qualité des équipements présents sur le territoire pour un meilleur service rendu aux usagers.

Les domaines d'intervention prioritaires en 2008 seront l'amélioration de l'informatisation des médiathèques, la mise en œuvre d'un service de réservation, la poursuite des actions culturelles et la politique de territorialisation, engagées en 2007.

4.4 Le parc Jean-Jacques Rousseau :

L'ambition autour du parc restera forte en 2008. Elle passe par la conquête de nouveaux publics. Priorité sera donnée à l'accueil des groupes scolaires, écoles et collèges. Un travail sera mené pour intégrer davantage la visite du parc dans les produits touristiques. Les visites guidées hebdomadaires organisées depuis 2006 seront complétées par une offre de visites botaniques, animées par les jardiniers du parc.

L'année 2008 sera celle du bicentenaire de la naissance de Gérard de Nerval. Le parc Jean-Jacques Rousseau célébrera cet anniversaire dans le cadre de la manifestation nationale « rendez-vous au jardin », début juin.

L'ensemble des autres manifestations sera renouvelé : troisième édition du festival « l'Oise au théâtre » en juin, exposition de sculptures monumentales entre juin et septembre, nuit des étoiles en août.

Une réflexion sera engagée afin de concevoir un événement sportif au sein du parc, susceptible de rassembler des publics nouveaux et de croiser les problématiques entre patrimoine, culture et sport.

4.5 Le service départemental d'archéologie :

Agréé par l'Etat en juillet 2007, le service départemental d'archéologie (S.D.A.) engagera en 2008 ses deux missions principales, qui permettront de faciliter et d'accélérer la réalisation des travaux routiers et les programmes de construction, et donc le développement économique du département.

L'archéologie préventive :

Le service mettra en œuvre les méthodes et la logistique nécessaires pour mener les opérations de diagnostics et de fouilles sur les terrains destinés aux projets routiers départementaux. Ces interventions porteront en 2008 sur trois sites : Neuilly, Trie, et Ribécourt.

Par ailleurs, des sondages de sauvetage devront être réalisés sur des petits chantiers.

La constitution d'un réseau des sites et musées :

Le S.D.A. veillera en priorité à assurer l'intégration effective des sites archéologiques de Champlieu et Vendeuil-Caply, transférés par l'Etat au département de l'Oise pour leur mise en valeur culturelle, éducative et touristique. A cette fin, il proposera la réalisation des études, acquisitions, travaux d'aménagement nécessaires.

La finalisation d'un bail emphytéotique devrait permettre d'étendre ces actions aux Arènes de Senlis. D'autres projets relatifs à des sites secondaires, comme le temple de la forêt d'Halatte, le vicus de la ville des Gaules à Pierrefonds, Saint-Pierre-en-Chastres à Vieux-moulin seront étudiés ainsi que les éventuelles conventions de gestion.

Parallèlement, les recherches historiques et iconographiques se poursuivront sur les sites monastiques pour constituer un cheminement de panneaux et éditer des plaquettes d'information.

Ainsi sera progressivement constitué avec les partenaires locaux, en particulier à Compiègne et Breteuil, un réseau archéologique départemental ayant également vocation à s'associer aux initiatives prises au niveau régional.

LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS**1) Les équipements et l'encouragement aux pratiques sportives pour tous****1.1 Les équipements sportifs de proximité**

Quinze premiers équipements sportifs de proximité ont déjà été réalisés en 2006 et 2007. L'engouement et l'appropriation immédiate de ces équipements permettant la pratique libre de plusieurs activités sportives par les jeunes, confirment l'utilité et les besoins de ce type de structure.

Le Conseil général amplifiera cet effort en faveur du sport pour tous. Il achèvera la deuxième phase d'étude et la mise en place des quinze autres équipements prévus au profit des communes et bourg ruraux, dans un souci d'équilibre du territoire.

1.2 La création d'un centre départemental du sport

L'acquisition en cours du centre des cadres sportifs de Creil, permettra d'engager sa rénovation pour doter notre département d'une infrastructure répondant aux attentes et aux besoins du monde sportif isarien.

Ce pôle sportif, plaçant les nouvelles technologies au service des sports, s'articule autour de quatre axes :

- L'implantation d'une « maison des comités », regroupant sur un même site nombre de comités sportifs départementaux. Ils y trouveront assistance technique et administrative ;
- La mise à disposition d'équipements sportifs adaptés aux normes fédérales afin d'accueillir des sportifs, lors de stages et de compétitions de tous niveaux ;
- La création d'une structure d'hébergement et de restauration adaptée pour l'accueil d'athlètes pour des stages d'entraînement et des formations ;
- Le soutien à des actions de formation et d'insertion pour des jeunes exclus du système scolaire, de type « école de la deuxième chance », en lien avec la direction départementale de la jeunesse et des sports.

1.3 La fête des sports

La première fête des sports s'est déroulée le 30 septembre dernier sur l'ensemble des 15 équipements sportifs de proximité répartis sur tout le département.

L'organisation de cette manifestation a permis de valoriser les acteurs de la vie sportive locale (clubs, comités, communes), et de favoriser la rencontre du public avec la majorité des disciplines sportives présentes sur notre territoire.

Cette fête conviviale a vocation à s'inscrire dans l'agenda annuel des manifestations départementales pour devenir un rendez-vous sportif régulier des Isariennes et des Isariens.

2) Le soutien aux associations sportives et de loisirs

2.1 Une meilleure visibilité des actions du conseil général dans le domaine sportif

Afin d'informer au mieux les associations sportives locales sur les aides du conseil général, des réunions d'information seront organisées au sein des maisons du conseil général.

Cette action permettra de favoriser un meilleur partenariat, sur le terrain, entre les clubs et le conseil général. Elle sera complétée par des visites régulières sur sites et lieux des manifestations sportives, permettant une meilleure évaluation des besoins et des moyens de ces associations.

2.2 L'aide aux entraîneurs des clubs

Partie intégrante du dispositif « d'aide à la vie sportive locale », cette subvention porte, depuis 2000, sur le tiers de la rémunération brute versée au salarié. Plus de 550 emplois sportifs, à temps plein et à temps partiel sont ainsi aidés chaque année. Le Conseil général propose d'actualiser le coût horaire de référence en le portant de 18,29€ à 20€, mais plafonné à un montant maximum de 10 000€, afin de permettre à un plus grand nombre de structures d'en bénéficier.

2.3 Le sport de haut niveau

Certains clubs évoluant au niveau national se trouvent bénéficiaires de plusieurs aides du département : vie sportive locale, championnat de France.

Il est proposé pour l'année 2008 de conventionner avec chacun de ces clubs dès lors que le total des subventions est supérieur ou égale à 15 000€.

Le montant de la subvention sera ainsi globalisé. La convention fera mention explicite du montant au titre de la vie sportive locale, et de celui au titre des résultats sportifs.

Cette mesure permettra de conventionner une quarantaine de clubs. Elle améliorera la lisibilité des subventions perçues par les associations sportives de haut niveau.

. / . . .

2.4 L'aide aux centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) et les allocations vacances

Une refonte de ces deux programmes est en cours de préparation afin de les harmoniser avec la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- le programme C.L.S.H. évoluera en programme « accueil de loisirs » avec un nouveau découpage prenant en compte la durée des différents types de séjours à partir d'une étude sur des données informatiques en cours de recueil ;
- le mode de traitement sera simplifié pour alléger les coûts et charges d'instruction

*

* *

L'ensemble de ces orientations seront traduites dans le Budget Primitif de 2008 qui sera soumis à l'Assemblée départementale en décembre.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Yves ROME



Plan Pluriannuel d'Investissement

Table des matières

PRESENTATION	29
MISSION 02 DIRECTION ET ANIMATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE.....	31
MISSION 03 COMMUNICATION	33
MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE	35
MISSION 07 CULTURE	39
MISSION 08 SPORT ET VIE LOCALE.....	40
MISSION 09 TRANSPORTS.....	42
MISSION 10 RESEAU ROUTIER	44
MISSION 11 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES.....	46
MISSION 12 EDUCATION JEUNESSE.....	48
MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLE.....	50
MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES.....	52
MISSION 15 INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL.....	54
RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES	56
RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP	57
CREDITS DE PAIEMENT :.....	58
EVOLUTION DE LA DETTE ET DE L'ANNUITE.....	60

PRESENTATION

Le Conseil Général de l'Oise a réalisé en 2004-2005 un diagnostic territorial en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de son territoire. Cette démarche a permis d'élaborer le projet Oise 2007-2012 et a fondé l'élaboration de son Agenda 21. Dans les domaines les plus stratégiques de ce projet de développement, le Conseil Général a adopté des projets cadres structurants :

- Projet éducatif départemental,
- Plan routier à 15 ans,
- Schéma directeur de prévention et de protection de l'enfance,
- Schéma directeur des personnes handicapées.

Le Conseil de Développement Durable de l'Oise intervient pour avis :

- dans les étapes d'élaboration, d'actualisation et de déclinaison en plans d'action de ces projets structurants,
- dans le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21,
- à l'occasion de l'élaboration des budgets annuels par son avis sur les orientations budgétaires.

La mise en œuvre de ces projets s'appuie également :

- sur la contractualisation avec les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération, qui complète l'aide aux projets communaux,
- sur la contractualisation avec la région Picardie par le contrat de développement Région Picardie / Département de l'Oise en cours de discussion,
- sur la participation du département aux initiatives de développement inscrites dans le contrat de projets Etat/Région et dans les programmes opérationnels européens.

La mise en œuvre des programmes identifiés par ces démarches stratégiques nécessite un effort de programmation.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement évalue par programme, les dépenses d'investissement dont la réalisation dépasse le cadre annuel du budget, nécessaires à la réalisation du programme. Il est présenté par mission, conformément à notre nouveau règlement financier, et retrace les grandes opérations et orientations pluriannuelles de chaque programme.

A chaque mission, seront associés :

- une description des investissements envisagés au sein de chaque programme,
- un échéancier des besoins en autorisations de programme pour les 3 ans à venir,
- un échéancier des besoins en crédits de paiements compte tenu des autorisations de programme votées jusqu'à aujourd'hui et de celles qui seront proposées en 2008, 2009 et 2010.

Au P.P.I. sont annexés :

- une synthèse de l'évolution des AP nouvelles
- l'échéancier prévisionnel des CP nécessaires à la réalisation des programmes ouverts au 31/12/2007 et de ceux proposés pour 2008, 2009 et 2010 : ceux-ci sont établis par les directions en charge de la réalisation des programmes et par la Direction des Services Financiers sur la base d'une analyse des mandatements associés aux différents programmes sur les 8 dernières années.
- une évolution de la dette et de son annuité.

A chaque mission est associée une fiche composée de :

- une **présentation générale** par programme décrivant les orientations prévues au PPI,
- un **échancier prévisionnel des AP**, évaluant les besoins d'AP nécessaires à la réalisation des programmes décrits dans la présentation générale,
- un **échancier prévisionnel des CP** établi par les directions, calculé à partir du stock d'AP (=Total des AP ouvertes jusqu'en 2006 + celles ouvertes en 2007 + celles à ouvrir en 2008, 2009 et 2010 – celles réalisées jusqu'au 31/12/2006 – celles financées au budget 2007)

MISSION 02 DIRECTION ET ANIMATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Présentation Générale

Programme 0201 – Pilotage de l'action départementale

Le département poursuivra la mise en place du système d'information géographique départemental. Le S.I.G. constitue un outil de gestion courante du territoire, d'analyse mais aussi de diffusion de l'information et d'élaboration des décisions de nombreux services publics. Pour le déploiement de son SIG, le département va acquérir un certain nombre de données géographiques afin de disposer de référentiels cartographiques facilitant par la suite les échanges de données entre partenaires.

Le département poursuivra le développement du projet OSIRIL, basé sur la mutualisation d'achat et d'échanges de données cartographiques numériques.

Piloté par le Centre de Gestion de l'Oise, le projet permettra aux différents opérateurs intéressés (Etat, département, communautés de communes, communes, ...) de partager les données numérisées du cadastre de l'Oise, tout en en réduisant les coûts.

Pour que la Direction Générale des Impôts reconnaisse officiellement le cadastre numérisé, l'obtention de deux « labels » est obligatoire. Après l'obtention des 2 labels, la DGI enverra annuellement les mises à jour du cadastre. Compte tenu du délai que représente ces étapes, un produit d'attente (c'est-à-dire le cadastre numérisé mais non labellisé par la DGI) a été mis à disposition de tous les partenaires en 2007.

Le calendrier du projet OSIRIL se décomposera donc ainsi :

- 1- numérisation par le prestataire et livraison à la Direction générale des Impôts (DGI) (étape réalisée).
- 2- Obtention du 1er label DGI (vérification de l'exhaustivité et de la précision des données numériques par la DGI grâce à une série de tests).
- 3- Obtention du 2ème label DGI (label de conformité au standard et de structuration des fichiers numériques cadastraux selon la norme Edigéo).
- 4- Mise à disposition d'un cadastre numérisé, reconnu et mis à jour par la D.G.I.

Programme 0202 – Maisons du conseil général

Afin de mailler l'ensemble du territoire départemental de structures de services de proximité, dont les résultats de fréquentation démontrent l'intérêt que leur portent les Isariens, le déploiement des Maisons du Conseil Général se poursuivra de 2008 à 2010 pour arriver à un total d'au moins 20 MCG.

Par ailleurs, 2 actions viendront compléter le panel des services offerts dans les MCG à partir de 2008 : le rapprochement avec le dispositif de « relais de services publics » de l'Etat (une labellisation progressive des Maisons du conseil général peut être envisagée) et la mise en place de bornes de Visio-Accueil. Ces bornes permettront de démultiplier et mutualiser la présence d'organismes qualifiés dans les MCG. En particulier, un accès à distance aux services de la MDPH sera possible pour les personnes handicapées. Les MCG de Grandvilliers, Bresles, Creil et Crèvecœur le Grand (dès son ouverture) devraient être les premières équipées à titre expérimental.

Programme d'ouverture des MCG :

d'ici à 2007	d'ici à fin 2008	D'ici à fin 2010
12+3*	17	20 ou plus

* Ouverture prévue fin 2007 – début 2008 : Crèvecœur le Grand, Noyon, Crépy en Valois

Toutefois, aucune AP ne figure sur ce programme. En effet, les travaux seront menés par le service des bâtiments départementaux et figurent sur le programme 0504 – Bâtiments ; et les équipements seront assurés par le service achats et les AP sont inscrites sur le programme 0503 – Services supports

Echéancier prévisionnel des AP

02 - Direction et animation de l'action départementale	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
0201 Pilotage de l'action départementale	100 000	0	0	0
0202 Maisons du Conseil général				
0203 Sécurité				
0204 Coopération décentralisée				
TOTAL MISSION 02	100 000	0	0	0

Echéancier prévisionnel des CP

02 - Direction et animation de l'action départementale	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
0201 Pilotage de l'action départementale	50 000	37 079	12 921	0	0
0202 Maisons du Conseil général					
0203 Sécurité					
0204 Coopération décentralisée					
TOTAL MISSION 02	50 000	37 079	12 921	0	0

MISSION 03 COMMUNICATION

Présentation Générale

Programme 0301 – Information, animation et promotion

La Direction de la Communication investira dans l'équipement nécessaire à la promotion de l'activité départementale : matériels d'exposition, matériels de photographie, ...

Ces équipements serviront à accompagner les manifestations départementales en y installant un stand. Ce stand présentera aux visiteurs toutes les facettes de l'identité du territoire départemental : richesse de son patrimoine naturel, industriel, historique et artisanal.

Echéancier prévisionnel des AP

	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
03 - Communication				
0301 Information, animation et promotion	0	60 000	0	0
0302 Communication interne				
TOTAL MISSION 03	0	60 000	0	0

Echéancier prévisionnel des CP

	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
03 - Communication					
0301 Information, animation et promotion	60 000	44 495	15 505	0	0
0302 Communication interne					
TOTAL MISSION 03	60 000	44 495	15 505	0	0

MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Présentation Générale

Programme 0501 – Informatique et télécom

Informatisation et système d'information

L'effort de modernisation des services a été continu lors des trois dernières années et a dû dans le même temps accompagner l'accroissement sensible du nombre de sites et d'agents à équiper.

Le niveau des parcs matériels et logiciels a dorénavant atteint un seuil nécessitant une politique très suivie de renouvellement et de mise à jour. Par ailleurs, des moyens doivent continuer à être mobilisés sur les projets nouveaux de logiciels métiers, de bureautique, de dématérialisation, de procédures en ligne, et d'infrastructure.

Ces deux éléments définissent le niveau d'investissement requis : le premier est déterminé par le volume des postes et des solutions informatiques en service qui va en croissant; le second est la traduction des besoins en projets et solutions supplémentaires qui vont décroissants. Ainsi, les niveaux d'investissement prévisionnels sont-ils supposés identiques pour chaque exercice de la période.

Développement du numérique et de la e-administration (le e-citoyen)

La part publique dans les investissements de premier établissement de la DSP pour le **haut débit** aura été achevée en 2007. La politique départementale en faveur du haut débit sur le territoire ne doit pas pour autant se relâcher. La résorption des zones blanches en sera la priorité. Déjà engagée en fin 2007 à titre expérimental, le projet des NRA-ZO (zone d'ombre), que le département a en partie initié, entamera dès 2008 un programme de déploiement ambitieux qui devrait conduire au 100 % haut débit par l'aDSL. Par ailleurs, le développement cerné d'autres technologies (FTTx ; Wi-Max) sera soutenu, et une attention particulière doit être assurée au profit des zones d'activités. Enfin, l'achèvement de l'outil SIG de suivi de l'éligibilité et la mise en place d'un observatoire d'impact sont programmés dès 2008.

La phase 1 du plan gouvernemental pour la résorption des zones blanches en **téléphonie mobile** sera achevée fin 2007 (les 6 pylônes). La réalisation du 7^{ème} pylône interviendra dès le début 2008. La politique départementale s'oriente dorénavant vers une amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur les grands axes de circulation. Ce nouveau programme, sur trois ans, devrait connaître une montée en charge sur 2009.

Des projets **e-administration** engagés en 2007 vont se poursuivre sur 2008 : l'équipement informatique des petites communes (seconde phase de 100 communes) ; les points visio public (PVP) (dans les 15 premières MCG). Une action complémentaire de déploiement des PVP de même envergure est programmée sur 2008 / 2009

Programme 0502 – Affaires juridiques et commande publique

Les fonctions de conseil et d'assistance dans le domaine juridique et celui de la commande publique n'appellent pas de crédits d'investissement.

Programme 0503 – Services supports

La mise à niveau du parc d'automobiles légères, des matériels audiovisuels a été pour l'essentiel réalisée sur 2006 et 2007. Il s'agira pour les années qui viennent de maintenir les parcs et donc d'assurer les renouvellements.

Les acquisitions en mobilier de bureau doivent suivre le programme bâtiments. A ce titre, les AP relatives aux acquisitions de mobilier intègrent la modernisation informatique de l'hémicycle.

La modernisation de l'imprimerie départementale a été engagée sur 2007 et se poursuivra sur 2008.

Au total, comme pour l'informatique, le niveau d'investissement annuel retenu est constant sur la période 2008/2010.

Programme 0504 – Bâtiments

Le département poursuivra ses investissements en vue d'améliorer les conditions de travail des agents installés dans les bâtiments dont il a la charge. Pour cela, une attention particulière sera apportée à la fonctionnalité des bâtiments et à la mise à disposition d'un espace de travail suffisant pour chaque agent. Le contexte des transferts de compétences, s'accompagnant de l'arrivée d'agents supplémentaires, rend encore plus nécessaire la réflexion sur les bâtiments.

Le département respectera les normes réglementaires, et notamment l'accueil du public (accessibilité aux personnes handicapées).

Dans le respect des objectifs retenus dans l'agenda 21, le département s'engage à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les consommations de fluides seront réduites, les énergies renouvelables privilégiées et les nouveaux bâtiments construits dans le respect des exigences d'une haute qualité environnementale.

Concernant les gendarmeries :

L'année 2008 verra l'achèvement des travaux de deux casernes (Choisy au Bac et Brenouille) et le début des travaux de 3 autres casernes (Clermont, Noailles et Liancourt). Les études seront poursuivies pour 4 casernes (Breteuil, Saint Leu d'Esserent, Bresles et Auneuil), les travaux correspondants débiteront en 2009 et 2010.

Concernant les bâtiments sociaux :

Les travaux d'aménagement nécessaires seront successivement réalisés à compter de 2008 dans les locaux des différentes délégations territoriales à la solidarité, et des maisons de la solidarité et des familles.

Concernant les bâtiments culturels et sportifs:

De nouveaux programmes seront lancés en 2008 :

- aménagement du bâtiment Renaissance du Musée Départemental
- aménagement du Musée de la Brosserie de Saint Félix
- construction du centre des cadres sportifs

Concernant les bâtiments administratifs:

Seront lancés en 2008, les programmes suivants :

- la maison de l'environnement à Saint Martin Longueau (marais de Sacy)
- les nouveaux locaux du CAUE
- le silo parking, avenue Mermoz à Beauvais,
- la construction de 4 000 m² de bureaux (angle avenues Mermoz et Victor Hugo – Beauvais)
- la reconstruction des CRD de Ribécourt et Crépy-en-Valois
- la création de locaux techniques départementaux à Tillé (services garage, reprographie, logistique et entretien des bâtiments).

L'année 2008 verra la livraison des nouveaux locaux de la DDT (rue Charles Caron – Beauvais), de l'Espace Galilée (Beauvais) destinées au CDTO, à la Maison du conseil Général et à des salles de travail pour les services, et le début des travaux du bâtiment Hugo (anciennes archives – Beauvais) pour une durée de 2 ans.

Echéancier prévisionnel des AP

05 - Logistique de l'action départementale	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
0501 Informatique et télécom	12 968 703	5 823 476	3 900 000	3 640 000
0502 Affaires juridiques et commande publique	0	0	0	0
0503 Services supports	2 085 331	1 000 220	1 216 800	1 335 390
0504 Bâtiments	22 398 049	21 656 070	15 570 000	19 680 000
TOTAL MISSION 05	37 452 083	28 479 766	20 686 800	24 655 390

Echéancier prévisionnel des CP

05 - Logistique de l'action départementale	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
0501 Informatique et télécom	18 063 750	5 609 686	2 827 688	2 787 138	6 839 238
0502 Affaires juridiques et commande publique	0	0	0	0	0
0503 Services supports	3 744 094	741 751	712 856	969 373	1 320 115
0504 Bâtiments	139 214 881	29 704 522	35 839 596	20 074 181	53 596 582
TOTAL MISSION 05	161 022 725	36 055 960	39 380 140	23 830 691	61 755 935

MISSION 07 CULTURE

Présentation Générale

Programme 0701 - Soutien à la vie culturelle

Le département poursuivra l'aide à l'équipement des associations culturelles. A ce titre, en 2007, le département a participé à l'équipement en instruments de musique de fanfares et associations musicales et à l'équipement de comités des fêtes (tentes, consoles lumineuses, ...).

Le département ornara ses bâtiments d'œuvres d'art dont il fera l'acquisition

Programme 0702 - Institutions culturelles départementales

Musée départemental

Des travaux de rénovation seront entrepris au musée départemental afin de lui donner les moyens de son rayonnement. Ces travaux seront menés par le service des bâtiments départementaux et figurent sur le programme 0504 – Bâtiments.

En 2008, le musée poursuivra le chantier de restauration des collections, débuté en 2007 par la réalisation d'une étude du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France.

De nouvelles œuvres d'art seront acquises, afin de compléter la collection départementale, constituée entre autres d'une collection de peintures italiennes du XVIIe et du XVIIIe siècle et de la collection d'art abstrait léguée par Maurice Allemand.

Service Archéologique départemental

Service nouvellement créé ; le service archéologique assurera les premières études et travaux d'aménagement pour la mise en valeur culturelle des sites archéologiques de Champlieu et de Vendeuil-Caply.

Echéancier prévisionnel des AP

07 - Culture	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
0701 Soutien à la vie culturelle	52 000	100 000	0	0
0702 Institutions culturelles départementales	142 500	182 000	182 000	182 000
0703 Manifestations culturelles				
TOTAL MISSION 07	194 500	282 000	182 000	182 000

Echéancier prévisionnel des CP

07 - Culture	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
0701 Soutien à la vie culturelle	303 484	74 159	62 769	69 594	96 962
0702 Institutions culturelles départementales	667 257	134 969	114 240	126 661	291 387
0703 Manifestations culturelles	0	0	0	0	0
TOTAL MISSION 07	970 742	209 128	177 009	196 255	388 350

MISSION 08 SPORT ET VIE LOCALE

Présentation Générale

Programme 0801 - Sport

Après la réalisation de 15 équipements sportifs de proximité, le Conseil Général de l'Oise va poursuivre ce programme dans le département.

En 2008, 15 nouveaux projets seront à l'étude dans les communes et bourgs ruraux, dans un souci d'équilibre du territoire. Le Conseil Général finance l'investissement de ces équipements sportifs et les rétrocède à la commune pour 1€ symbolique.

Ces équipements sont ouverts en libre service à tous les publics et permettent la pratique de différentes activités sportives, qui répondent aux besoins des populations.

Des travaux d'aménagement et de modernisation du centre des cadres sportifs seront entrepris. Ces travaux seront menés par le service des bâtiments départementaux et figurent sur le programme 0504 – Bâtiments.

Echéancier prévisionnel des AP

08 - Sport et vie locale		AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
			2008	2009	2010
0801	Sport	469 952	0	0	0
0802	Vie locale et mémoire				
TOTAL MISSION 08		469 952	0	0	0

Echéancier prévisionnel des CP

08 - Sport et vie locale		Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
			2008	2009	2010	2011 & +
0801	Sport	0	0	0	0	0
0802	Vie locale et mémoire					
TOTAL MISSION 08		0	0	0	0	0

MISSION 09 TRANSPORTS

Présentation Générale

Programme 0902 - Développement des transports en commun

Le département apportera sa participation à la modernisation de la ligne ferroviaire Amiens – Compiègne, conformément aux engagements pris dans le cadre du précédent contrat de plan Etat/Région.

Echéancier prévisionnel des AP

09 - Transports	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
0901 Transports scolaires				
0902 Développement des transports en commun	0	0	0	0
TOTAL MISSION 09	0	0	0	0

Echéancier prévisionnel des CP

09 - Transports	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
0901 Transports scolaires					
0902 Développement des transports en commun	1 276 795	582 336	241 643	74 164	378 651
TOTAL MISSION 09	1 276 795	582 336	241 643	74 164	378 651

MISSION 10 RESEAU ROUTIER

Présentation Générale

Programme 1001 - Plan routier à 15 ans

Le département de l'Oise possède 3.800 Kms de routes départementales et, depuis le 1er janvier 2006, 256 Kms de routes nationales. Considérant le retard considérable pris en la matière les années précédentes, un Plan Routier à 15 ans a été voté en 2006. Ce plan, estimé à 1.121 millions d'euros, nécessitera la mobilisation annuelle de près de 75 millions d'euros en moyenne, soit 45 millions de plus que le montant consacré actuellement aux routes départementales.

Ce plan comprend notamment :

- la création de 6 itinéraires d'intérêt régional à hauteur de 720 millions d'euros,
- la réalisation de 14 déviations d'agglomérations, dont 3 sur les routes nationales d'intérêt local transférées,
- l'élargissement et le renforcement de 120 Kms de routes départementales,
- l'achèvement des 4 opérations du contrat de plan 2000/2006 entre l'Etat et la région, dont le département s'est vu transférer la maîtrise d'ouvrage depuis le 1er janvier 2006
- la construction d'ouvrages d'art importants et la réalisation de travaux de remise en état des ouvrages d'art existants, compte tenu du peu d'entretien réalisé ces dernières années

Seront achevés en 2008 :

- le doublement de la rocade nord de Beauvais,
- le doublement de la RD200 entre Houdancourt et la RD1017 à Saint-Martin-Longueau,
- l'échangeur de Rieux RD200,
- la rénovation du pont de Saint-Leu-d'Esserent (RD44).

Seront commencés en 2008 :

- l'échangeur de Neuilly sous Clermont RD1016,
- l'aménagement du carrefour Aumont/Apremont RD1330,
- l'aménagement des accès à la commune de Villers Saint Paul depuis la RD1016,
- la réfection du pont de Boran sur Oise RD924,
- la reconstruction du pont de Noyon sur le canal latéral à l'Oise RD934.

Les études de projet seront réalisées pour :

- la déviation de Trie – Château (RD981),
- la déviation de Neuilly en Thelle (RD929),
- la liaison Ribécourt – Noyon (RD 1032).

Les études de faisabilité de 3 grands itinéraires du plan routier à 15 ans seront poursuivies :

- liaison A16/A29 Beauvais – Neufchâtel,
- liaison RN31 / RN2,
- liaison Creil – A16.

De nouvelles études préalables seront lancées :

- déviation de Mogneville RD162,
- mise en 2x2 voies de la RD200 entre la RD1017 et la RD1016,
- doublement de la RD 1330 entre le carrefour de la Faisanderie à Senlis et l'autoroute A1,
- déviation des RD 1001 et 930 à Breteuil (desserte du C.E.R.T.E.S.),
- déviation ouest de Noyon, et entre la RD1032 et la RD932 (liaison Oise-Somme),

7 projets de déviation seront soumis à l'enquête publique :

- la déviation de Plailly et la Chapelle en Serval, RD 1017-118 et 922,
- la déviation de Mouy RD 137,
- la déviation sud-est de Saint-Leu-d'Esserent RD44-RD92,
- la déviation de Sérans RD157,
- la déviation Amblainville-Méru RD927,
- la déviation de Bresles entre les RD12 et 931,
- la déviation de Thourotte, RD 932.

Programme 1002 - Modernisation et sécurité du réseau routier

Le département poursuivra la politique menée en faveur de l'entretien et de la sécurité du réseau routier. Il procédera à la rénovation des enrobés, à l'aménagement des traverses de communes et à l'entretien et la pose de signalisation horizontale et verticale.

Les carrefours « dangereux » seront modifiés afin de réduire l'accidentologie du département.

Les dégâts causés par les conditions climatiques (gel, pluies, ...) seront réparés pour permettre à chaque Isarien de rouler sur des routes bien entretenues.

Programme 1003 - Gestion territoriale du réseau routier

La maintenance du réseau routier constitue un enjeu majeur. Le département adaptera l'organisation à l'environnement et déploiera des moyens en adéquation avec la typologie du réseau.

Le département poursuivra les investissements nécessaires à l'entretien du réseau routier. Il équipera les UTD et CRD en matériels modernes afin de répondre à leurs missions (faucheuses, sableuses, tronçonneuses, ...).

Echéancier prévisionnel des AP

10 - Réseau routier	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1001 Plan routier à 15 ans	36 778 332	52 067 400	47 284 000	54 216 000
1002 Entretien et sécurité du réseau routier	19 841 909	20 179 125	20 000 000	16 000 000
1003 Gestion territoriale du réseau routier	1 500 000	1 350 000	1 512 000	1 500 000
TOTAL MISSION 10	58 120 241	73 596 525	68 796 000	71 716 000

Echéancier prévisionnel des CP

10 - Réseau routier	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1001 Plan routier à 15 ans	227 400 340	30 821 505	37 074 951	35 977 335	123 526 549
1002 Entretien et sécurité du réseau routier	63 298 460	16 186 759	17 007 900	14 653 249	15 450 551
1003 Gestion territoriale du réseau routier	5 383 000	1 758 305	898 226	1 100 282	1 626 187
TOTAL MISSION 10	296 081 800	48 766 569	54 981 077	51 730 867	140 603 287

MISSION 11 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Présentation Générale

Programme 1101 - Soutien au développement territorial

Afin de renforcer la cohésion territoriale et développer le territoire de façon équilibrée, le Conseil Général continuera à accompagner les projets d'équipement et d'aménagement des collectivités. 80% des 693 communes de l'Oise ont moins de 1 000 habitants. Elles disposent de faibles ressources, qui ne leur permettent pas d'envisager seules des projets d'équipement ou d'aménagement. Le Conseil Général est donc un partenaire essentiel de leur développement et s'engage à leurs côtés en mettant à leur disposition des prestations de bureaux d'études pour la réalisation d'études de faisabilité.

Le Conseil Général poursuivra sa politique de financement des projets communaux et intercommunaux afin de permettre, entre autres, les travaux d'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable, la mise en place et la rénovation des réseaux d'assainissement et la construction de bâtiments publics. Par ailleurs, à l'horizon 2010, la majorité des communautés de communes et d'agglomération auront signé un contrat de développement territorial avec le Conseil Général.

Soucieux du patrimoine public et privé situé sur son territoire, le département renforcera les aides attribuées pour la restauration et la valorisation du patrimoine, à l'issue d'un diagnostic qui sera réalisé en 2008.

Programme 1102 - Aménagement, logement et politique de la ville

Aménagement et urbanisme

Conformément aux engagements pris dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013, le département participera à la mise à grand gabarit de l'Oise aval. Ces travaux permettront la réalisation de plates-formes multimodales et de quais de transbordements. En particulier, ils permettront le développement économique de la zone de Longueuil-Sainte-Marie, au sein de laquelle un port fluvial connecté à une plateforme multimodale sera créé.

Habitat

Face à l'ampleur des besoins, le Conseil Général se mobilise pour favoriser la construction de logements sociaux. Il participe à l'amélioration du cadre de vie dans le parc HLM existant.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, le département est également délégataire des aides à l'amélioration de l'habitat privé, gérées par l'ANAH. En complément, le département a créé en 2006 une aide aux logements réhabilités et conventionnés dans le cadre du programme social thématique. Le département entend ainsi accélérer la réhabilitation du parc privé.

L'objectif du département est, à terme, de permettre aux opérateurs de l'Oise de combler leur retard en matière de construction de logements et aux demandeurs, notamment de logement social, d'obtenir satisfaction dans les délais les plus courts.

Politique de la ville

Soucieux de favoriser la requalification urbaine et sociale des quartiers urbains en difficulté, le département participe au financement des projets de renouvellement urbain, conformément à la convention globale signée en 2007 avec l'ANRU. Il participe aux opérations de construction de logement, de résidentialisation, d'aménagement et d'implantation d'équipements publics de proximité.

Le département souhaite aussi investir en faveur de la mixité sociale. Pour cela, il encourage la diversité des modes de logement dans les quartiers (accession à la propriété, location intermédiaire, location sociale, résidences universitaires..).

Programme 1103 : Environnement

Le département s'attache à valoriser les espaces naturels sensibles dont il est propriétaire. Pour cela, il aménagera les sites du Bois de Thiescourt et des Marais de Sacy en vue de les ouvrir au public et proposera la restauration écologique des milieux dégradés. Il créera une maison départementale de l'environnement. Il confortera son partenariat avec d'autres collectivités dans le cadre des ENS.

Il recherchera la préservation des zones humides en participant à des travaux de restauration de berges et luttera contre les inondations en entretenant les cours d'eau.

Le département participera à la protection de l'eau, en finançant des opérations d'assainissement. Il soutiendra le développement des énergies renouvelables.

Programme 1104 - Tourisme

Le schéma départemental de développement touristique et de loisirs a été voté au BP 2006 pour un période de 5 ans. Il privilégie le développement de l'offre touristique d'accueil, le développement de la randonnée dans l'Oise et le renforcement de l'attractivité du département.

Le Conseil Général participera à la création ou la rénovation de meublés de tourisme labellisés « Gîte de France » ou « Clévacances » et au développement de l'accueil des personnes handicapées en aidant à la réalisation de travaux d'aménagement. Il aidera à la mise aux normes incendie des structures.

Il poursuivra son soutien au développement des centres équestres et à la création, l'aménagement et le balisage d'itinéraires verts.

Le département souhaite développer la signalisation touristique et valoriser le site de Chantilly.

Le Conseil Général s'engage, en tant que membre du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé, à favoriser un développement maîtrisé de l'aéroport. Pour ce faire, il participera à la mise aux normes et au développement de l'aéroport, tout en intégrant des normes environnementales rigoureuses.

Programme 1105 - Développement économique

Afin de favoriser l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire isarien, le Conseil Général entend poursuivre son aide au développement des zones d'activités et à la reconversion des friches industrielles.

Le département renforcera son appui à la recherche à l'innovation. Il soutiendra les centres d'enseignement liés à la recherche (Institut polytechnique Lasalle pour les travaux de construction d'un atelier laitier performant et d'une plateforme semencière nouvelle génération) et les pôles innovants (CERTES).

Conformément à l'agenda 21, le Conseil général s'engage à participer à la transition de l'agriculture actuelle vers un mode d'exploitation raisonnée (transformation des productions, lancement de nouvelles productions, production en agriculture biologique).

Echéancier prévisionnel des AP

11 - Développement durable des territoires	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1101 Soutien au développement territorial	48 734 836	50 000 000	50 000 000	50 000 000
1102 Aménagement, logement et politique de la ville	13 695 683	17 537 000	27 497 500	18 662 000
1103 Environnement	1 990 895	1 055 925	2 660 500	2 905 000
1104 Tourisme	0	807 500	2 422 500	1 995 000
1105 Développement économique	4 840 550	1 097 250	4 254 250	9 803 500
TOTAL MISSION 11	69 261 964	70 497 675	86 834 750	83 365 500

Echéancier prévisionnel des CP

11 - Développement durable des territoires	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1101 Soutien au développement territorial	229 361 144	30 134 637	28 441 712	35 730 457	135 054 338
1102 Aménagement, logement et politique de la ville	88 385 146	8 546 671	11 209 196	17 484 771	51 144 508
1103 Environnement	12 102 559	565 832	2 702 668	954 141	7 879 918
1104 Tourisme	5 527 441	499 691	993 138	782 639	3 251 973
1105 Développement économique	20 643 588	2 184 985	2 926 834	525 435	15 006 334
TOTAL MISSION 11	356 019 878	41 931 816	46 273 548	55 477 443	212 337 071

MISSION 12 EDUCATION JEUNESSE

Présentation Générale

La politique du département en matière d'éducation et jeunesse s'inscrit dans le cadre du projet éducatif, adopté par l'Assemblée Départementale en novembre 2005.

Programme 1201 - Entretien et Construction des Etablissements d'Enseignement

Les grandes orientations de la politique publique mise en œuvre pour l'entretien et la construction des établissements d'enseignement sont :

- l'aménagement équitable du territoire en équipements éducatifs afin de concourir à l'égalité des chances,
- l'adaptation des espaces d'enseignement aux nouvelles pratiques pédagogiques,
- l'assurance de la pérennité des infrastructures des collèges publics de l'Oise.

Le département entend contribuer à l'égalité des chances des élèves, c'est-à-dire garantir à tous de recevoir les apprentissages nécessaires à la construction de leur vie sociale, professionnelle et civique. Pour ce faire, le département souhaite développer son offre d'internats en collèges publics, développer les sections d'éducation motrice (qui permettent l'insertion de jeunes handicapées en collège) et mettre à disposition des collégiens les équipements sportifs dont ils ont besoin.

Des opérations importantes de réhabilitation et de reconstruction de collège seront lancées : le Point du Jour à Auneuil et le Thelle à Méru en 2008, Jacques Monod à Compiègne en 2009. Les plans d'équipement sportif et câblage sont engagés et seront poursuivis chaque année.

L'adaptation des bâtiments à une démarche conforme à l'agenda 21 se fera grâce à la prise en compte du nouveau référentiel de construction concernant le collège du 3^{ème} millénaire. Il permettra d'ores et déjà d'orienter les opérations concernant les collèges de Crèvecœur-le-Grand et Breuil-le-Vert dès 2008.

Un montant d'AP sera consacré chaque année au financement d'une partie récurrente relative aux travaux d'amélioration, aux études, aux frais d'insertion et aux marchés de gros entretien. Ce montant d'AP évoluera sur la période, car une réflexion est actuellement en cours sur l'avenir des contrats METP (impactant la dette du département et non gérés en AP) et des marchés de gros entretien (gérés en AP).

Par ailleurs, le Conseil Général consacre chaque année 720.000€ pour les investissements des collèges privés.

Programme 1202 - Education et Enseignement Supérieur

Forts du pari réussi d'une implantation départementale, l'Institut polytechnique Lasalle et l'Université de Technologie de Compiègne ont une attractivité et des résultats encourageants. Le Conseil Général souhaite accompagner le développement de ces institutions d'enseignement supérieur : plusieurs opérations sont déjà engagées et seront poursuivies.

Chaque année, le Conseil Général continuera à investir dans l'équipement des collèges (1^{er} équipement, mise à niveau informatique, équipement des salles de sciences et de technologie, ...), l'objectif du département étant de proposer à chaque collégien de se former sur des outils modernes. Une attention particulière sera apportée aux équipements informatiques et aux nouvelles technologies.

Echéancier prévisionnel des AP

12 - Education Jeunesse	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement	40 287 009	39 944 204	36 852 296	36 185 756
1202 Education et enseignement supérieur	5 701 145	3 134 050	1 889 100	2 195 200
1203 Jeunesse	0	0	0	0
TOTAL MISSION 12	45 988 154	43 078 254	38 741 396	38 380 956

Echéancier prévisionnel des CP

12 - Education Jeunesse	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement	183 058 245	20 396 661	25 688 334	47 716 151	89 257 099
1202 Education et enseignement supérieur	10 450 653	3 238 015	1 543 186	2 523 350	3 146 101
1203 Jeunesse					
TOTAL MISSION 12	193 508 898	23 634 677	27 231 520	50 239 501	92 403 200

MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLE

Présentation Générale

Programme 1302 - Protection de l'enfance

Le département a élaboré un schéma de prévention et de protection de l'enfance, intégrant la nouvelle loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007. Dès 2008, les actions mises en place iront dans ce sens.

Après Beauvais et Creil, c'est Compiègne qui se verra doté d'une Maison des Ados en 2008.

Le département poursuivra son plan de modernisation des maisons d'enfant : il mettra aux normes des établissements accueillant des enfants en difficulté (Association Moulin Vert au Mesnil Théribus, Association Laversines à St Maximin, centre de jour de Montataire, ...)

Par ailleurs, des lieux de vie seront créés pour répondre aux problématiques de jeunes de plus en plus complexes. Pour permettre à chaque jeune en difficultés de réaliser un projet personnalisé d'insertion, un « hôtel des jeunes » sera créé à Creil.

Programme 1303 - Petite enfance

La politique du département en matière de petite enfance s'inscrit dans le cadre du schéma d'accueil de la petite enfance qui sera adopté en 2008 avec les 2 Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

En adéquation avec les besoins réels sur le territoire départemental, le Conseil Général poursuivra sa participation à la construction et à la rénovation de lieux d'accueil des enfants : crèches, halte-garderie, ...

Echéancier prévisionnel des AP

13 - Enfance et famille	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé	5 000	5 000	5 000	5 000
1302 Protection de l'enfance	736 329	710 148	1 750 377	728 000
1303 Petite enfance	7 720	11 640	30 000	50 000
TOTAL MISSION 13	749 049	726 788	1 785 377	783 000

Echéancier prévisionnel des CP

13 - Enfance et famille	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé	15 000	3 708	3 138	3 480	4 674
1302 Protection de l'enfance	3 924 995	609 697	933 345	770 522	1 611 431
1303 Petite enfance	129 765	8 632	18 831	34 797	67 505
TOTAL MISSION 13	4 069 760	622 037	955 314	808 799	1 683 610

MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES

Présentation Générale

Programme 1401 - Personnes âgées

Le Conseil Général est responsable de la création et de l'organisation des lieux d'accueil, d'information et d'évaluation des besoins des personnes âgées. A ce titre, le département poursuivra le plan de création de 1250 places en Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes, dans un souci de réduction des disparités territoriales. 592 places ont déjà été créées entre 2004 et 2007.

En 2008, ce sont 203 places supplémentaires qui seront mises en chantier.

En 2009, les chantiers concerneront les maisons de retraite de Chaumont et Breteuil ainsi que les centres hospitaliers de Beauvais (Les Pommiers) et Clermont. En 2010, ce sera au tour des maisons de retraite de Mouy et d'Antilly, et du centre hospitalier de Beauvais (La Rotonde)

Chaque année, le département attribue des subventions d'équipement à des associations chargées du portage des repas, à des clubs de personnes âgées, à des résidences de personnes âgées, et subventionne les travaux d'aménagement et d'équipement pour les personnes âgées à domicile.

Programme 1402 - Personnes handicapées

Dans le respect de l'Agenda 21 et du schéma départemental du handicap adopté en février 2005, le département poursuivra son plan de création de places en établissements pour personnes polyhandicapées (Bailleul sur Thérain) et pour personnes handicapées vieillissantes (Crépy-en-Valois et Monchy-St-Eloy).

Le département poursuivra sa participation au financement des travaux de rénovation et d'agrandissement d'établissements et aidera les familles ayant choisi de maintenir chez elles des personnes handicapées à effectuer les travaux nécessaires dans leur habitation.

Le Département s'engagera dans un processus de convention d'objectifs et de moyens sur 3 ans avec les associations gestionnaires d'établissements et services afin de concilier modernisation des structures et maîtrise de l'évolution des moyens financiers accordés. Une première convention sera signée avec l'ADAPEI fin 2007. La convention d'objectif portera sur 2008-2010.

Echéancier prévisionnel des AP

14 - Autonomie des personnes	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1401 Personnes âgées	3 656 913	1 837 002	5 497 691	2 150 943
1402 Personnes handicapées	1 443 096	1 319 550	364 473	782 400
TOTAL MISSION 14	5 100 009	3 156 552	5 862 164	2 933 343

Echéancier prévisionnel des CP

14 - Autonomie des personnes	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1401 Personnes âgées	14 170 383	1 963 865	1 857 762	1 931 348	8 417 408
1402 Personnes handicapées	4 149 143	1 157 905	341 910	552 502	2 096 826
TOTAL MISSION 14	18 319 526	3 121 771	2 199 672	2 483 851	10 514 233

MISSION 15 INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Présentation Générale

Programme 1502 - Lutte contre l'exclusion

Au titre du soutien au réseau associatif, le conseil Général intervient chaque année à hauteur de 10% des travaux d'aménagement ou d'acquisitions de matériels demandés.

Les efforts en matière d'insertion seront poursuivis en finançant des investissements pour des foyers de jeunes travailleurs et des résidences sociales, et en investissant pour des associations luttant pour l'insertion.

Echéancier prévisionnel des AP

15 - Insertion et développement social	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2)	Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP		
		2008	2009	2010
1501 Insertion	0	0	0	0
1502 Lutte contre l'exclusion	57 494	120 725	52 000	52 000
1503 Développement social territorial	0	0	0	0
TOTAL MISSION 15	57 494	120 725	52 000	52 000

Echéancier prévisionnel des CP

15 - Insertion et développement social	Stock d'AP à financer	Prévision d'ouvertures de CP			
		2008	2009	2010	2011 & +
1501 Insertion					
1502 Lutte contre l'exclusion	330 317	167 834	32 640	36 189	93 654
1503 Développement social territorial					
TOTAL MISSION 15	330 317	167 834	32 640	36 189	93 654

RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES

Missions	N° Prog	Libellé du programme	AP ouvertes en 2007 (BP+DM1+DM2) (*)	Prévisions d'ouverture de nouvelles AP		
				2008	2009	2010
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	100 000	0	0	0
	0202	Maisons du Conseil général				
	0203	Sécurité				
	0204	Coopération décentralisée				
	TOTAL MISSION 02			100 000	0	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	0	60 000	0	0
	0302	Communication interne				
	TOTAL MISSION 03			0	60 000	0
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	12 968 703	5 823 476	3 900 000	3 640 000
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0	0
	0503	Services supports	2 085 331	1 000 220	1 216 800	1 335 390
	0504	Bâtiments	22 398 049	21 656 070	15 570 000	19 680 000
	TOTAL MISSION 05			37 452 083	28 479 766	20 686 800
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	52 000	100 000	0	0
	0702	Institutions culturelles dptales	142 500	182 000	182 000	182 000
	0703	Manifestations culturelles				
	TOTAL MISSION 07			194 500	282 000	182 000
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	469 952	0	0	0
	0802	Vie locale et mémoire		0	0	0
	TOTAL MISSION 08			469 952	0	0
09 - Transports	0901	Transports scolaires				
	0902	Dvpt des transports en commun	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 09			0	0	0
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	36 778 332	52 067 400	47 284 000	54 216 000
	1002	Modernisation & sécurité réseau routier	19 841 909	20 179 125	20 000 000	16 000 000
	1003	Gestion territoriale réseau routier	1 500 000	1 350 000	1 512 000	1 500 000
	TOTAL MISSION 10			58 120 241	73 596 525	68 796 000
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	48 734 836	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	13 695 683	17 537 000	27 497 500	18 662 000
	1103	Environnement	1 990 895	1 055 925	2 660 500	2 905 000
	1104	Tourisme	0	807 500	2 422 500	1 995 000
	1105	Développement économique	4 840 550	1 097 250	4 254 250	9 803 500
	TOTAL MISSION 11			69 261 964	70 497 675	86 834 750
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	40 287 009	39 944 204	36 852 296	36 185 756
	1202	Education et ens. supérieur	5 701 145	3 134 050	1 889 100	2 195 200
	1203	Jeunesse				
	TOTAL MISSION 12			45 988 154	43 078 254	38 741 396
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	5 000	5 000	5 000	5 000
	1302	Protection de l'enfance	736 306	710 148	1 750 377	728 000
	1303	Petite enfance	7 720	11 640	30 000	50 000
	TOTAL MISSION 13			749 026	726 788	1 785 377
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	3 656 913	1 837 002	5 497 691	2 150 943
	1402	Personnes handicapées	1 443 096	1 319 550	364 473	782 400
	TOTAL MISSION 14			5 100 009	3 156 552	5 862 164
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion				
	1502	Lutte contre l'exclusion	57 494	120 725	52 000	52 000
	1503	Développement social territorial				
	TOTAL MISSION 15			57 494	120 725	52 000
TOTAL			217 493 424	219 998 285	222 940 487	222 068 189

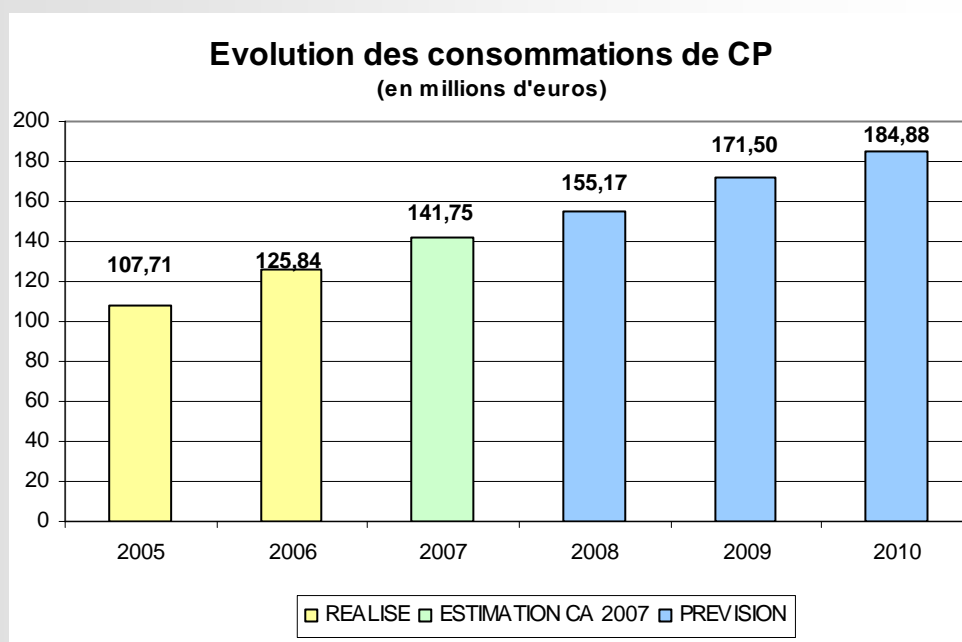
(*) Hors réserve d'investissement.

RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP

Missions	N° Prog	Libellé du programme	Stock d'AP à financer	Prévisions d'ouvertures de CP			
				2008	2009	2010	2011 & +
02 - Direction et animation de l'action départementale	0201	Pilotage de l'action départementale	50 000	37 079	12 921	0	0
	0202	Maisons du Conseil général		0	0	0	0
	0203	Sécurité		0	0	0	0
	0204	Coopération décentralisée		0	0	0	0
	TOTAL MISSION 02			50 000	37 079	12 921	0
03 - Communication	0301	Information, animation et promotion	60 000	44 495	15 505	0	0
	0302	Communication interne		0	0	0	0
	TOTAL MISSION 03			60 000	44 495	15 505	0
05 - Logistique de l'action départementale	0501	Informatique et télécom	18 063 750	5 609 686	2 827 688	2 787 138	6 839 238
	0502	Affaires jurid. et comm. publique	0	0	0	0	0
	0503	Services supports	3 744 094	741 751	712 856	969 373	1 320 115
	0504	Bâtiments	139 214 881	29 704 522	35 839 596	20 074 181	53 596 582
	TOTAL MISSION 05			161 022 726	36 055 960	39 380 140	23 830 691
07 - Culture	0701	Soutien à la vie culturelle	303 484	74 159	62 769	69 594	96 962
	0702	Institutions culturelles dptales	667 257	134 969	114 240	126 661	291 387
	0703	Manifestations culturelles		0	0	0	0
	TOTAL MISSION 07			970 742	209 128	177 009	196 255
08 - Sport et vie locale	0801	Sport	0	0	0	0	0
	0802	Vie locale et mémoire		0	0	0	0
	TOTAL MISSION 08			0	0	0	0
09 - Transports	0901	Transports scolaires		0	0	0	0
	0902	Dvpt des transports en commun	1 276 795	582 336	241 643	74 164	378 651
	TOTAL MISSION 09			1 276 795	582 336	241 643	74 164
10 - Réseau routier	1001	Plan routier à 15 ans	225 310 340	30 821 505	37 074 951	35 977 335	121 436 549
	1002	Modernisation & sécurité réseau routier	65 388 460	16 186 759	17 007 900	14 653 249	17 540 551
	1003	Gestion territoriale réseau routier	5 383 000	1 758 305	898 226	1 100 282	1 626 187
	TOTAL MISSION 10			296 081 800	48 766 569	54 981 077	51 730 867
11 - Développement durable des territoires	1101	Soutien au dvpt territorial	229 361 144	30 134 637	28 441 712	35 730 457	135 054 338
	1102	Aménagt, logt & politique de la ville	88 385 146	8 546 671	11 209 196	17 484 771	51 144 508
	1103	Environnement	12 102 559	565 832	2 702 668	954 141	7 879 918
	1104	Tourisme	5 527 441	499 691	993 138	782 639	3 251 973
	1105	Développement économique	20 643 588	2 184 985	2 926 834	525 435	15 006 334
	TOTAL MISSION 11			356 019 878	41 931 816	46 273 548	55 477 443
12 - Education Jeunesse	1201	Entretien & construction étab. d'ens.	183 058 245	20 396 661	25 688 334	47 716 151	89 257 099
	1202	Education et ens. supérieur	10 450 653	3 238 015	1 543 186	2 523 350	3 146 101
	1203	Jeunesse		0	0	0	0
	TOTAL MISSION 12			193 508 898	23 634 677	27 231 520	50 239 501
13 - Enfance et famille	1301	PMI et santé	15 000	3 708	3 138	3 480	4 674
	1302	Protection de l'enfance	3 924 995	609 697	933 345	770 522	1 611 431
	1303	Petite enfance	129 765	8 632	18 831	34 797	67 505
	TOTAL MISSION 13			4 069 760	622 037	955 314	808 799
14 - Autonomie des personnes	1401	Personnes âgées	14 170 383	1 963 865	1 857 762	1 931 348	8 417 408
	1402	Personnes handicapées	4 149 143	1 157 905	341 910	552 502	2 096 826
	TOTAL MISSION 14			18 319 526	3 121 771	2 199 672	2 483 851
15 - Insertion et développement social	1501	Insertion	0	0	0	0	0
	1502	Lutte contre l'exclusion	330 317	167 834	32 640	36 189	93 654
	1503	Développement social territorial	0	0	0	0	0
	TOTAL MISSION 15			330 317	167 834	32 640	36 189
TOTAL			1 031 710 440	155 173 702	171 500 989	184 877 760	520 157 989

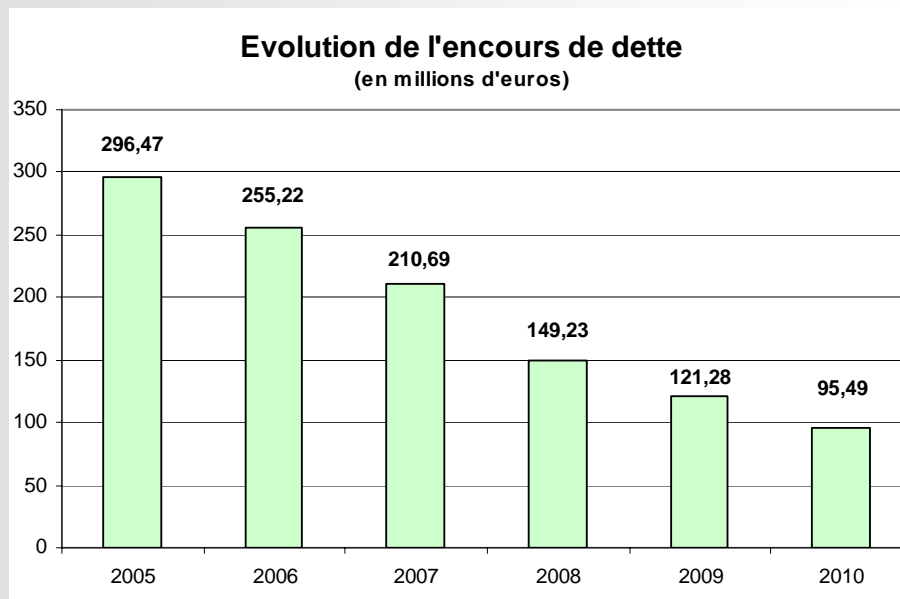
CREDITS DE PAIEMENT : ECHEANCIER PREVISIONNEL

Compte tenu des rythmes de réalisation observés les années passées, il est établi un échéancier statistique des besoins en crédits de paiement nécessaires à la réalisation des investissements du PPI. Celui-ci permet d'afficher une tendance de consommation et d'anticiper sur les besoins de financement.



EVOLUTION DE LA DETTE ET DE L'ANNUITE

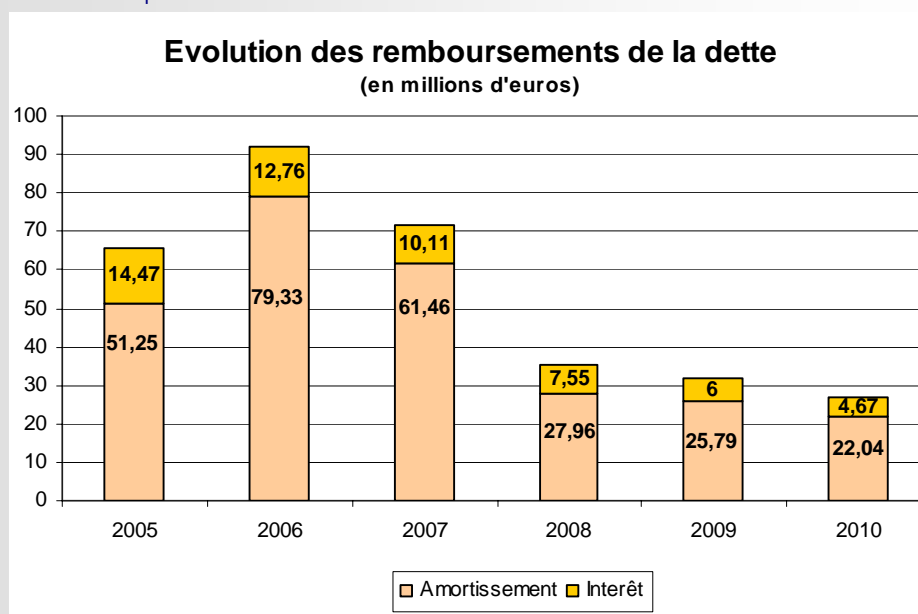
L'encours de dette du département a diminué fortement entre 2005 et 2006. Le tableau ci-après présente l'évolution de cet encours et son rythme d'extinction sans emprunts nouveau, M.E.T.P. compris.



N.B. : Pour 2007, l'encours de dette est constaté au 1^{er} janvier 2007.

En 2008, l'encours de dette sera égal à la moitié de celui de 2005. L'effort de désendettement permet donc au département d'envisager un recours à l'emprunt pour financer les investissements futurs. Toutefois, il convient de rapprocher l'évolution de l'encours de dette avec les annuités payées et à payer dont le niveau est lié :

- à la durée des contrats,
- aux taux d'intérêts,
- aux remboursements anticipés éventuels.



L'amortissement est financé en investissement et les intérêts d'emprunt en fonctionnement.